



LA FRANCE FACE AUX EMEUTES URBAINES

**S'Y PREPARER, SE PROTEGER ET REPRENDRE LE
CONTROLE**

Par Jérôme LADES, Analyste du Millénaire



AVANT-PROPOS

Avec les émeutes au Royaume-Uni, nombreux sont ceux qui ont fait le lien avec les émeutes de l'été 2023. Or, une telle comparaison est inopérante. Les émeutiers français sont, pour plus de la moitié, mineurs et surtout n'ont aucune revendications politiques lorsque les émeutiers britanniques justifiaient leur action injustifiable par le choc migratoire. En effet, les 4 164 émeutiers français ont invoqué des motifs divers tels que « l'influence du groupe » (41%) la « curiosité » (29%) ou la « recherche d'adrénaline » (23%). Seulement, **ces profils « d'émeutiers enfantins durement punis par la justice » constituent une communication gouvernementale masquant la réalité : le pire est à venir.**

Il y a un peu plus d'un an, la France a été secouée par les pires émeutes de son histoire. En France, ces émeutes tendent de plus en plus vers une logique insurrectionnelle. La différence entre une émeute et une insurrection réside dans le fait que cette dernière est organisée autour d'un mode opératoire précis (1), contre une autorité explicitement nommée (un gouvernement, une administration) (2) et cherche à renverser cette autorité (3). Contrairement à ce que l'on pourrait penser, une insurrection n'est pas liée à une idéologie ou à un projet politique précis, mais résulte souvent d'un fait de société perçu par les futurs émeutiers comme un acte d'autorité abusive pratiqué par le pouvoir en place, comme des « violences policières » dans l'esprit des émeutiers.

Les émeutes urbaines françaises répondent de plus en plus aux codes de l'insurrection. La première vague d'émeutes en 2005 a mis en place un mode opératoire qui sera ensuite toujours appliqué (incendies de voitures, coupe-gorges contre la police dans les quartiers, etc.). Les émeutes de 2007 à Villiers-Le-Bel, moins connues, ont brisé un tabou : les émeutiers sont explicitement prêts à prendre la vie de policiers, puisque pour la première fois ils sont ciblés par des tirs d'armes à feu. Enfin, les émeutes de 2023, ont acté le renversement de l'autorité dans les quartiers. La police a perdu la guerre des territoires face aux narco-trafiquants puisque même

lorsqu'elle peut intervenir, son action n'est pas durable. En effet, après avoir contenu les émeutes, rien n'a structurellement changé dans les quartiers. Exemple emblématique, malgré la gestion des émeutes, l'année 2023 a battu tous les records de 2022 à Marseille : 47 décès sur fond de trafic de stupéfiants, (+42% par rapport à 2022) et 118 blessés, (+174%).

Cette étude vise à recenser l'ensemble des émeutes ayant eu lieu en France depuis les années 1970 (1), sur les échecs des réponses apportées notamment sur les 40 années de la politique de la ville (2) et enfin de proposer un programme ambitieux en trois temps pour reprendre le contrôle des territoires perdus de la Républiques (3).

AVANT-PROPOS	2
LES ORIGINES DES EMEUTES FRANÇAISES.....	6
UNE SINGULARITE HISTORIQUE ?	8
UNE SINGULARITE TERRITORIALE ?.....	9
UNE SINGULARITE FRANCAISE ?	11
UNE REPONSE UNIFACTORIELLE POUR UNE PROBLEMATIQUE MULTIFACTORIELLE	13
LES CAUSES DES EMEUTES FRANCAISES.....	13
UNE CONSTRUCTION SPATIALE MAL MAÎTRISÉE POUR SOUTENIR LA STRATÉGIE DE METROPOLISATION	13
UNE GHETTOISATION QUI PROSPERE SUR UNE ÉCONOMIE SOUTERRAINE	14
UNE ARCHIPELLISATION QUI GÈNERE UNE AUTONOMIE DE SOCIÉTÉS PARALLÈLES : LA LOI DES GRANDS FRÈRES ET LA LOI DES GANGS	16
UNE REPONSE UNIFACTORIELLE : LA POLITIQUE DE LA VILLE DEPUIS 1973	20
1973-1981 : DE LA NAISSANCE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE AUX PREMIÈRES VIOLENCES URBAINES	21
1981-1993 : ARRIVÉE DE LA GAUCHE ET EXPÉRIMENTATION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL DES QUARTIERS POPULAIRES	24
1993-2005 : LA DROITE FACE AUX EMEUTES	34
LES ÉCHECS DE 50 ANS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE	51
UN ÉCHEC POLITIQUE	51
UN ÉCHEC FINANCIER	54
UN ÉCHEC CULTUREL	56
UNE MUTATION DES EMEUTES : D'UNE LOGIQUE REVENDICATIVE A UNE LOGIQUE INSURRECTIONNELLE	60
2005 : UNE ANNÉE DE RUPTURE.....	60
EMEUTES 2005 : APPARITION D'UNE LOGIQUE INSURRECTIONNELLE	60
L'APRÈS 2005 : PLUS DE VOLONTARISME MAIS DES RÉSULTATS CONTRASTÉS.....	69
LES EMEUTES DE 2007 : LES POLICIERS CIBLES PAR DES TIRS D'ARMES À FEU	71
2007-2023 : LES PROBLÈMES DANS LES QUARTIERS DEVIENNENT XXL.....	73
2017-2023 : DU RAPPORT BORLOO AUX EMEUTES DE 2023	78
2023 : UNE ÉTAPE DE PLUS VERS LA LOGIQUE INSURRECTIONNELLE	82
CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS	82
PROFILS DES EMEUTES.....	83

REPONSE JUDICIAIRE	85
COMPARAISON DES DEUX PLUS GRANDES EMEUTES FRANCAISES	86
BILAN DES EMEUTES DE 2005.....	86
BILAN DES EMEUTES DE 2023.....	87
LE ROLE DES RESEAUX SOCIAUX	89
<i>NOS PROPOSITIONS : UN PLAN GLOBAL EN 2 GRANDS AXES, S'Y PREPARER ET RECONQUERIR.....</i>	<i>91</i>
AXE 1 : S'Y PREPARER ET SE PROTEGER DE FUTURES EMEUTES	91
PREPARER LES MOYENS POLICIERS AUX PROCHAINES EMEUTES	91
PREPARER LA JUSTICE AUX PROCHAINES EMEUTES	93
VOLET 2 : REPENDRE LE CONTRÔLE DES TERRITOIRES PERDUS DE LA REPUBLIQUE	94
RECONQUERIR LE TERRITOIRE	94
DETRUIRE ET DEMOLIR LES TOURS ET LES GRANDS ENSEMBLES.....	95
RECONSTRUIRE LES QUARTIERS SUR UNE NOUVELLE DOCTRINE	96
CONCLUSION	98

LES ORIGINES DES EMEUTES FRANÇAISES

Une émeute est définie par le dictionnaire Larousse comme « un soulèvement populaire, un mouvement, une agitation ou une explosion de violence d'un groupe de personnes, souvent accompagné de désordres et de violences, et généralement de courte durée »¹.

Avant de revenir sur les origines des émeutes françaises, il est nécessaire de rappeler que les émeutes se distinguent des mobilisations ou manifestations, ainsi que des insurrections, par plusieurs caractéristiques clés sur lesquelles nous reviendrons ci-dessous. **Les émeutes peuvent également être rurales (Gilets Jaunes) ou urbaines (émeutes de 2005, émeutes de 2023).**

Ainsi, par la récurrence de ces dernières et leur impact sur les politiques publiques (des politiques publiques entières sont dédiées à répondre aux facteurs des émeutes urbaines), **le périmètre de cette étude s'attachera surtout à développer le cas des émeutes à dimension urbaine.** Les émeutes urbaines françaises trouvent leurs origines dans les grands ensembles, ces bâtiments construits pendant les trente glorieuses pour accueillir des populations en difficulté financière, souvent immigré.

Les premières violences urbaines qualifiées d'émeutes ont lieu dans les années 1970 à 1980 dans les banlieues lyonnaises. Le quartier de la Grappinière à Vaulx-en-Velin voit sa population se soulever en 1979 contre les forces de l'ordre condamnant le « harcèlement policier » dont ils estiment être victimes, en particulier des jeunes d'origine maghrébine. Des jeunes affrontent les forces de l'ordre et incendient des voitures. Les affrontements se multiplient, entre 1979 et 1980, à la cité Olivier-de-Serres, à Villeurbanne (Rhône), avant que le maire Charles Hernu décide de raser

¹ Larousse. "Émeute". Dans Dictionnaire Larousse.

ce « vivier à délinquance ». **La première couverte médiatique d'émeutes d'envergure nationale se déroule en 1990, toujours en banlieue lyonnaise, et marque le début des émeutes dans le reste de la France**, et en particulier en région parisienne et à Marseille.

Pour autant, il apparaît nécessaire de revenir **sur les origines et causes de celles-ci** et de se demander si elles sont une singularité historique (autrement dit qu'elles répondent à un phénomène très contemporain), une singularité territoriale (autrement dit que certaines zones urbaines précises sont touchées) ou une singularité française (autrement dit qu'elles sont typiquement françaises ou s'il est possible de faire des parallèles avec les sociétés anglo-saxonnes ou d'autres sociétés européennes.

UNE SINGULARITE HISTORIQUE ?

Une émeute est un soulèvement spontané et violent d'un groupe de personnes. Elle se caractérise par des actes de désordre, de violence et de vandalisme. **Les émeutes sont souvent déclenchées par des événements spécifiques ou des injustices perçues, et elles ont généralement une durée courte.** Les exemples les plus illustratifs sont récents : les émeutes de 2005, survenues après la mort de deux adolescents à Clichy-sous-Bois ou encore les émeutes de 2023 survenues après la mort de Naël après un refus d'obtempérer. S'agit-il d'un phénomène récent ?

Plusieurs sociologues ont été tentés d'établir une comparaison entre les émeutes urbaines de 2005 ou de 2023 dans les quartiers populaires avec des précédents historiques comme les jacqueries ou les révoltes parisiennes au Moyen-Âge par leur aspect non encadré et spontané et considérant que ces mouvements ne relèvent pas non plus de mouvements sociaux connus comme ceux du XIX^{ème} ou au XX^{ème} siècle (mouvement ouvrier, minier, etc.). Citons **les révoltes paysannes de 1358** en réponse aux abus des seigneurs féodaux et à la situation économique dégradée après la guerre de Cent Ans, **la Révolte des Maillotins en 1382** qui est un soulèvement des Parisiens contre la fiscalité excessive imposée par le roi Charles VI, ou encore **les révoltes des Tuchins (1378-1384)** dans le Languedoc contre les exactions des routiers (soldats démobilisés devenus bandits)². Seulement, cette comparaison semble peu pertinente car **si ces différents mouvements peuvent se distinguer de mouvements sociaux, ils ne correspondent pas non plus aux émeutes tel qu'on la connaît actuellement.** En effet, d'une part, le point de départ des émeutes n'est pas lié à une politique publique particulière (fiscalité, etc.), mais à un fait divers dont s'emparent les émeutiers pour provoquer le chaos. D'autre part, le répertoire d'actions³ des émeutiers diffère puisqu'il n'y a pas de sens particulier aux actions entreprises à la différence des jacqueries ou d'un mouvement social ou toutes les actions, y compris les plus violentes,

² Bainville, Jacques. *Histoire de France*. Paris : Arthème Fayard, 1924.

³ Tilly, Charles. *La France conteste : De 1600 à nos jours*. Paris : Fayard, 1986.

comportent un message politique, ce qui n'est pas le cas des émeutes urbaines. **Quelle est la continuité du message à vandaliser une école publique ou dévaliser une boutique Fnac ?**

De même, à l'inverse, **une mobilisation ou manifestation est un rassemblement de personnes organisé pour exprimer une opinion, protester contre une décision ou soutenir une cause**. Les manifestations peuvent être pacifiques ou devenir violentes, mais elles sont généralement prévues et encadrées. Elles visent à attirer l'attention sur des revendications spécifiques et peuvent varier en durée. Une insurrection est une révolte organisée et soutenue contre un gouvernement ou une autorité, souvent avec l'objectif de renverser le pouvoir en place. **L'insurrection est plus structurée et prolongée qu'une émeute et peut conduire à une guerre civile comme l'exemple de la Commune de Paris en 1871**, qui représentait une tentative de renverser le gouvernement⁴.

Les différences clés entre ces termes incluent le niveau d'organisation, les objectifs, la durée et l'intensité de la violence. Les émeutes sont généralement spontanées et non planifiées, tandis que les manifestations et insurrections sont organisées et structurées. Les émeutes expriment souvent une colère immédiate face à un événement spécifique, les manifestations cherchent à exprimer une opinion ou protester contre une politique, et les insurrections visent à renverser le pouvoir établi. En termes de durée, les émeutes sont de courte durée et localisées, les manifestations peuvent être ponctuelles ou prolongées, et les insurrections tendent à être de longue durée avec des objectifs politiques clairs. La violence est plus systématique dans les émeutes et les insurrections. **C'est pourquoi certaines émeutes peuvent relever d'une logique insurrectionnelle.**

UNE SINGULARITE TERRITORIALE ?

⁴ Lefebvre, Georges. *Les Révoltes et les Révolutions en France*. Paris : Presses Universitaires de France, 1955.

L'histoire de France comme celle du reste des sociétés humaines nous montre que **l'organisation territoriale influe sur la constitution de l'expression de la voix du peuple**. Celle-ci diffère qu'elle soit rurale ou urbaine, qu'elle soit proche de la capitale ou lointaine de la capitale, au regard d'enjeux qui diffèrent. C'est pourquoi l'urbanisation de la France soutenant la Révolution industrielle au XIX^{ème} siècle a fait muter les mouvements sociaux. Aux jacqueries se sont succédées les mobilisations et révoltes urbaines, d'abord à Paris avec la Révolution française puis progressivement dans les bassins ouvriers à proximité des centres urbains.

Ainsi, les émeutes peuvent être **rurales (Gilets Jaunes) ou urbaines (émeutes de 2005, émeutes de 2023)**. Alors que certains essaient d'établir des comparaisons entre les Gilets jaunes⁵ et les émeutes urbaines de 2023, pouvons-nous réellement retrouver des points communs ?

Trois facteurs peuvent distinguer les émeutes rurales des émeutes urbaines en France : **leurs causes, leurs participants et leurs modes d'action**.

Tout d'abord, sur les causes, **les émeutes rurales, comme celles des Gilets Jaunes, ont été principalement déclenchées par l'augmentation des taxes sur le carburant, mais elles ont rapidement élargi leurs revendications pour inclure des questions de pouvoir d'achat, de justice fiscale et d'inégalité économique**. Ce mouvement a reflété une frustration générale face à la perception d'abandon des zones rurales et périurbaines par les élites politiques et économiques, ainsi qu'un sentiment d'injustice sociale et économique, lorsque les émeutes urbaines sont causées par des faits divers, notamment la mort de deux adolescents à Clichy-sous-Bois en 2005 et la mort de Nahel Merzouk à Nanterre en 2023⁶, jugés emblématiques de la vie des quartiers populaires (relations avec la police, etc.).

⁵ Chabal, Emile (dir.). *Les Gilets Jaunes : Comprendre la France des ronds-points*. Paris : Seuil, 2019

⁶ Jobard, Fabien. *Polices : État des savoirs*. Paris : La Découverte, 2015.

Ensuite, **les participants étaient principalement des travailleurs de la classe moyenne et inférieure, des employés, des artisans, des commerçants et des retraités**, affectés par l'augmentation des coûts de la vie, lorsque les participants aux émeutes urbaines sont des profils beaucoup plus jeunes et issus de l'immigration. En effet, selon le ministère de l'Intérieur plus de 50% des 6 000 individus interpellés sont des mineurs.

Enfin, **les modes d'action des Gilets Jaunes ont inclus des blocages de routes, de ronds-points et de péages, des manifestations hebdomadaires, ainsi que des occupations d'espaces publics**. Tandis que les modes d'action des émeutiers urbains incluent des incendies de voitures, des dégradations de biens publics et privés, des affrontements directs avec la police, et des pillages. Ces actions sont plus spontanées et moins organisées que celles des Gilets Jaunes. Les émeutes urbaines sont souvent caractérisées par une violence intense et de courts épisodes de chaos.

UNE SINGULARITE FRANCAISE ?

Il y a une particularité française dans ces émeutes sur laquelle nous reviendrons, mais **celles-ci ne peuvent pas être décorrélées d'un contexte général dans le monde occidental, notamment spécifiquement dans le monde anglo-saxon**. En revanche, ces comparaisons internationales doivent être prises avec précaution car la situation de chaque pays demeure différente : **la France ayant fait le choix d'un modèle républicain assimilationniste lorsque les pays anglo-saxons ont fait le choix d'un modèle d'intégration et multiculturaliste**.

Aux États-Unis, **les émeutes de Los Angeles en 1992, également connues sous le nom d'émeutes de Rodney King**, ont éclaté après que quatre policiers aient été acquittés pour le passage à tabac de Rodney King, un Afro-Américain, en 1991. Ces émeutes ont été marquées par des violences massives, des incendies et des pillages, reflétant une profonde colère

contre la police et les inégalités raciales n'ayant pas été résorbées après la fin de la ségrégation raciale. En août 2014, **des émeutes ont éclaté à Ferguson, Missouri, après la mort de Michael Brown**, un adolescent noir abattu par un policier. En mai 2020, **les émeutes de Minneapolis ont eu lieu après le meurtre de George Floyd par un policier**. Cet événement a déclenché des manifestations massives et des émeutes à travers les États-Unis et dans d'autres pays, focalisées sur la brutalité policière et les inégalités raciales.

Au Royaume-Uni, **les émeutes de Brixton en avril 1981 ont été causées par des tensions raciales entre la communauté noire et la police**, avec des violences éclatant à la suite de contrôles d'identité et des accusations de discrimination policière dans un quartier majoritairement afro-caribéen de Londres. En août 2011, **les émeutes de Tottenham ont été déclenchées par la mort de Mark Duggan**, un homme noir abattu par la police. Les troubles se sont étendus à d'autres parties de Londres et du Royaume-Uni, avec des actes de vandalisme, des incendies et des pillages.

Les autres pays européens sont moins touchés par ce phénomène. En Allemagne, **des émeutes ont eu lieu à Kreuzberg à Berlin en mai 1980, déclenchées par des démolitions de logements pour des projets de développement**. Ces émeutes ont conduit à des confrontations entre les résidents et la police, mettant en lumière des tensions liées à la gentrification et aux inégalités sociales. Par contre, on peut noter dans ces pays des émeutes liées aux partisans de l'extrême gauche comme en Italie avec les émeutes de Gênes en juillet 2001 pendant le sommet du G8 ou en Allemagne en juillet 2017, avec les émeutes de Hambourg pendant le sommet du G20.

UNE REPONSE UNIFACTORIELLE POUR UNE PROBLEMATIQUE MULTIFACTORIELLE

LES CAUSES DES EMEUTES FRANCAISES

Les émeutes urbaines sont la résultante de ce qui est appelé « les territoires perdus de la République » par Georges Bensoussan. Il s'agit de territoires où prospèrent des sociétés parallèles après **un processus d'autonomisation des sur fond de ruptures spatiales, sociales et culturelles avec la République.**

UNE CONSTRUCTION SPATIALE MAL MAÎTRISÉE POUR SOUTENIR LA STRATÉGIE DE METROPOLISATION

La politique française d'aménagement urbain naît réellement sous le Second Empire de Napoléon III avec le Baron Haussmann. Face aux mutations économiques, industrielles et démographiques, **les villes françaises poursuivent une dynamique d'étalement urbain.** Cette révolution urbaine repose sur un exode rural de populations attirées par des bassins d'emplois industriels en ville. Ainsi, **en périphérie des centres-villes, le développement industriel accélère l'aménagement de banlieues au sein de territoires dépourvus d'urbanisme, et par conséquent au détriment de la ruralité.** Dans l'aménagement territorial de la première moitié du XXème siècle, ces banlieues ont vocation à accueillir les populations ouvrières, dont une grande partie de travailleurs immigrés qui suivent les différentes vagues d'immigration (Italiens, Polonais, Portugais, Antillais, etc.).

Au cours des Trente Glorieuses, **ces banlieues vétustes et dont certaines s'apparentent davantage à des bidonvilles à l'image de Nanterre, font l'objet d'une politique volontariste de construction de logements neufs.** Les pouvoirs publics investissent dans de grands ensembles dans une

logique hygiéniste, propre à l'histoire des politiques françaises d'aménagement urbain. En parallèle, se constituent au sein de ces nouvelles banlieues des foyers de populations immigrées en provenance du Maghreb et d'Afrique subsaharienne. **En devenant la modernité des années 1960-1970, les banlieues françaises soutiennent la stratégie de métropolisation conduite par les pouvoirs publics.** En effet, à partir de la globalisation des années 1980, les villes constituent de plus en plus les pôles de croissance et de compétitivité qui doivent permettre à la France de s'insérer dans la mondialisation. Pour autant, les banlieues échappent à la croissance économique eu égard à des problèmes structurels qui mal diagnostiqués.

Cette croissance des métropoles par l'intermédiaire des banlieues atteint en effet ses limites lors du commencement des troubles à l'ordre public dès les années 1980. Dès lors, **les pouvoirs publics actent une spécificité des banlieues dans la politique de la ville.** Plusieurs milliards d'euros furent déployés afin d'améliorer la situation économique et sociale au sein des banlieues par la rénovation de l'urbanisme et l'essor de services publics (éducation, transport, logement, sport). Cette attention particulière dans la politique de la ville s'est traduite par d'importantes dépenses publiques, aujourd'hui de l'ordre de près de 500 millions d'euros dans la loi de finances pour 2024 (sans compter les investissements sur d'autres ministères). **Environ 1 514 quartiers relèvent de la « politique de la ville », c'est-à-dire que 8% soit 5,4 millions d'habitants sont concernés par ce phénomène.** L'ambition menée par les gouvernements eut été de répondre à une ségrégation sociale et spatiale. Force est de constater que la ghettoïisation progressive de ces quartiers acte un échec des politiques de la ville depuis 1980 en dépit de considérables dépenses publiques.

UNE GHETTOISATION QUI PROSPERE SUR UNE ECONOMIE SOUTERRAINE

Alors que les métropoles constituent les principaux espaces de création de richesses (plus de 75% du PIB français selon l'OCDE), les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sont paradoxalement restés en marge de cette création de richesses. Les indicateurs socio-

économiques révèlent des populations vulnérables à la précarité, expliquant le recours aux aides sociales. **Au sein de ces quartiers, 39,1% de la population est âgée de moins de 25 ans, contre 29,1% en France. Le taux de pauvreté s'élève à 42%, soit trois fois plus qu'ailleurs.** Le taux de chômage est de 22,5%, contre 8,2% en France, soit 2,5 fois plus qu'ailleurs. De plus, au sein des QPV, la part des familles monoparentales représente 31,7%, contre 15,3% en France. La part des jeunes âgés de 16 à 25 ans non scolarisés et sans emploi est de 29,4%, contre 16,6% ailleurs.

Cette vulnérabilité socio-économique est la conséquence d'une ghettoïsation progressive des QPV à partir des années 1980. Cette ghettoïsation repose sur trois dynamiques qui ont généré un sentiment de différence sociale et culturelle, sur laquelle la culture du ghetto s'est propagée :

- Une **concentration de la pauvreté** dans un contexte de panne de l'ascenseur social qui aboutit à une reproduction sociale et à un désespoir partagé de perspectives sociales ;
- Une **multiplication des familles nombreuses** aboutissant à l'émergence d'une catégorie sociale, à savoir « les jeunes des quartiers populaires »
- Une **concentration de populations étrangères et d'origine étrangère**, notamment en provenance du Maghreb et d'Afrique subsaharienne, dont l'assimilation n'a pas été réussie.

Ainsi, au sein de ces territoires, **26% des habitants déclarent se sentir en insécurité, contre 10% en France.** De plus, 32% de la population résidant dans des QPV, estiment que la présence locale des forces de l'ordre est insuffisante, contre 18% hors QPV. En effet, l'insécurité chronique de ces quartiers est la résultante d'une délinquance omniprésente dans les banlieues, qui prospère sur les fondements d'une économie souterraine informelle et bien souvent criminelle. **Les chiffres du ministère de l'Intérieur montrent une explosion des faits constatés d'infractions en matière de stupéfiants qui sont quasi-nuls en 1975 et ont dépassé au tournant des années 2000 le cap des 100 000 faits constatés.** Le trafic de

stupéfiants s'est imposé comme une économie lucrative, à l'origine d'une rupture sociale avec l'État car le crime organisé échappe au contrôle de l'État. Une étude alarmante du Global Organized Crime Index, un organisme international indépendant basé à Genève classe la France comme un des 9 pays au monde où il y a une forte criminalité et une forte résilience (« high criminality », « high resilience ») au même titre que l'Espagne, l'Italie, les États-Unis, la Colombie, l'Équateur, la Malaisie, le Nigéria et l'Afrique du Sud. Selon cette étude, la France dispose d'un arsenal de lutte contre le crime important, mais peu efficace eu égard à une criminalité, prospère en raison du haut niveau de consommation de stupéfiants et d'îlots organisés à petite échelle concentrant la délinquance, le trafic de drogue et d'armes.

UNE ARCHIPELLISATION QUI GENERE UNE AUTONOMIE DE SOCIETES PARALLELES : LA LOI DES GRANDS FRERES ET LA LOI DES GANGS

Si les problématiques économiques vécues par les habitants des QPV sont réelles, **le déversement continu d'argent public et d'aides sociales n'ont pas amélioré les perspectives de ces quartiers sensibles**. Nous pouvons en effet constater que nos institutions sont incapables de régler le principal problème structurel, à savoir une autonomisation progressive qui s'appuie sur une archipellisation. A l'image d'autres territoires, **les quartiers sensibles sont en premier lieu concernés par ce que Jérôme Fourquet qualifie « d'archipel d'îles s'ignorant les unes des autres »**.

Les fragmentations de la société française effacent l'ancienne nation jacobine une et indivisible portée par un référentiel commun. Par exemple, la loi de séparation votée le 9 décembre 1905 affirme la neutralité de l'Etat dans les questions religieuses. Il s'agit du début de la fin d'un conflit opposant les gouvernants de la IIIème République à l'église catholique. La loi qui consacrait ainsi la liberté d'opinion même religieuse influençait les courants de pensée. La CEDH prévoit dans son article 9 que « la liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut faire l'objet d'aucune restrictions que celles qui, prévues par la loi, constituent des mesures nécessaires dans une société démocratique, à la sécurité publique, à la

protection de l'ordre, de la santé ou de la moral publiques, ou à la protection des droits et libertés d'autrui ». Cette liberté de conscience et la liberté de manifester son appartenance religieuse suppose la liberté pour chacun d'exprimer sa religion, celle de la pratiquer et celle de l'abandonner dans le respect de l'ordre public. L'Etat, qui a un devoir de neutralité face à toutes les religions et à toutes les croyances, se doit de rendre possible la pratique de tous les cultes. Or, **cette notion est de moins en moins assimilée par les jeunes générations des territoires perdus de la République comme en témoigne le nombre de professeurs s'auto-censurant sur leurs enseignements** (54% selon la mission d'information du Sénat du 14 avril).

Pour les quartiers sensibles, plusieurs fragmentations jalonnent ces catégories sociales : **une sécession vis-à-vis des élites politiques, administratives, sécuritaires et éducatives (1), une dislocation des références culturelles communes (2) et dans les cas les plus extrêmes une concurrence sur les normes et valeurs liées à la prégnance du totalitarisme islamique (3)**. Ainsi, dans son ouvrage *Les Territoires perdus de la République* paru en 2002, Georges Bensoussan alerte déjà sur la diffusion de l'antisémitisme, du sexisme et du racisme au sein des banlieues françaises. En cause de l'archipellisation, une radicalité des plus jeunes sur les revendications liées à l'islam. Selon un récent sondage IFOP de 2020, **près de 3 jeunes musulmans français sur 4 mettent l'islam avant la République contre 1 musulmans français de plus de 35 ans sur 4**. Pire, cet accroissement de la place de l'islam dans les quartiers sensibles alimente au mieux un ressentiment et au pire une haine de la France et de la société française.

L'échec de la politique migratoire massive explique beaucoup les difficultés de ces territoires. Celle-ci s'était justifiée après Seconde guerre mondiale, le Général de Gaulle fondateur de la V^e république déclarait « **La France, hélas ! Manque d'hommes** »

Discours devant l'Assemblée consultative provisoire 2 mars 1945 :

« Ah ! Messieurs, nous touchons là à la cause profonde de nos malheurs et à l'obstacle principal qui s'oppose à notre redressement. De quelque façon que nous organisions notre travail national, nos rapports sociaux, notre régime politique, notre sécurité même, s'il n'est acquis que, décidément, le peuple français ne se multiplie plus, alors la France ne peut plus rien être qu'une grande lumière qui s'éteint. Mais dans ce domaine encore, rien n'est perdu, pour peu que nous sachions vouloir. Afin d'appeler à la vie les douze millions de beaux bébés qu'il faut à la France en dix ans, de réduire nos taux absurdes de mortalité et de morbidité infantile et juvénile, d'introduire au cours des prochaines années, avec méthode et intelligence, de bons éléments d'immigration dans la collectivité française, un grand plan est tracé qui va comporter des avantages attribués aux uns, des sacrifices imposés aux autres, pour qu'à tout prix soit obtenu le résultat vital et sacré. Dans le courant de cette année, le Gouvernement consultera l'Assemblée sur les premières mesures et les promulguera à temps pour qu'elles puissent jouer au moment tant attendu où rentreront nos hommes mobilisés, prisonniers, déportés, et où se fonderont ou renaîtront un grand nombre de foyers français.

Ne manquons pas d'affirmer que le changement des mœurs qui, seul, peut, d'une manière durable faire que la fécondité règne à nouveau dans la famille française, n'est pas concevable sans une réforme profonde de l'éducation. »

Entre 1945 et 1960, 800 000 enfants naissent chaque année, ce phénomène connu sous le nom de « baby-boom » exauce en partie les vœux du général, tandis que l'exode rural reprenait, dans les années 1950, un provincial arrive à PARIS toutes les quatre minutes. Les flux migratoires se développent les primo immigrants Italiens Polonais sont remplacés par les migrants Espagnol, portugais, yougoslave, Turc, tunisien marocain puis, par les migrants des pays Subsahariens. La migration Algérienne bien plus ancienne avait commencé dès la fin du 19^e siècle. Les migrants de la première génération avaient pour leur majorité une culture commune, et une reconnaissance pour cette terre d'accueil qui faisait figure à leurs yeux d'Eldorado et leur promettait un avenir meilleur.

Conférence de presse du 27 novembre 1967

« Naturellement, il n'y a pas d'intervention, il n'y a pas de calcul, il n'y a pas de machine, qui puisse faire qu'à la base de l'œuvre humaine, il n'y ait pas l'effort humain. Pour le progrès des hommes, il faut des hommes. Il les faut nombreux, car, pour la France, toutes les possibilités de son territoire ne sont pas encore et doivent être, cependant, mises en œuvre. C'est pourquoi l'accroissement de notre peuple doit être le premier de nos investissements et c'est pourquoi nous sommes conduits incessamment à prendre des mesures nouvelles pour aider mieux et davantage l'épanouissement de nos jeunes familles françaises. »

L'arrêt de l'immigration travail décidé par l'Etat en 1974 marque un tournant de la politique Française d'immigration qui s'expliquait en premier lieu par la

crise économique et accessoirement, par les évolutions des champs politiques, de l'opinion publique mais aussi par l'évolution des flux migratoires. Cette mesure qui devait initialement se limiter à une « suspension provisoire » de 3 mois n'a jamais été publiquement remise en cause pendant 30 ans on constate alors l'accélération du regroupement familial des non Européens.

Aujourd'hui les migrants sont des demandeurs d'asiles en provenance d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique Europe de l'est proche orient asiatique indienne Pakistanaise issue de cultures diamétralement opposés.

Le fondateur de la Vème République, mettait en évidence une nécessité démographique qui exigeait *d'introduire, avec méthode et intelligence, de bons éléments d'immigration dans la collectivité française tout en mettant l'accent sur les politiques publiques d'accompagnement indispensable plus particulièrement en reformant en profondeur l'éducation nationale.*

Seulement ces zones sont devenues de véritables enclaves. En effet, il existe une nette séparation entre l'intérieur et l'extérieur de ces zones. **Avec la politique du regroupement familial dès 1974, la France perd sa capacité de choisir son immigration.** L'arrivée d'immigrés originaires du Maghreb et d'Afrique subsaharienne marque un fort choc culturel eu égard à des difficultés dans le processus d'intégration. Ainsi, **ces populations reconstruisent leur société d'origine marquée par leurs coutumes et leur religion, créant des nouvelles sociétés éloignées de celle de la Nation.** Le fort taux d'échec scolaire, la panne de l'ascenseur social et les difficultés d'assimilation sont vecteurs d'une archipelisation de ces territoires qui adoptent des systèmes de normes aux antipodes du modèle républicain.

Cette autonomisation des quartiers sensibles est une grave atteinte à l'intégrité des missions régaliennes de l'État. Ainsi, ces nombreux quartiers sont désormais « hors de contrôle » en raison d'un affaiblissement de l'autorité de l'État. Sevrans, Aulnay-sous-Bois, La Courneuve, Grigny en région parisienne, les 15e et 16e arrondissements marseillais, Villeurbanne, Vénissieux dans le lyonnais, Bellevue-Malakoff à Nantes, Roubaix dans le

Nord, sont quelques exemples parmi une liste de territoires où la délinquance explose et où les habitants doivent s'y confronter quotidiennement. La responsabilité du gouvernement est de restaurer l'ordre dans des quartiers dans lesquels le désordre et la terreur règnent. Au sein des quartiers sensibles, la vie sociale est perturbée et subit les lois imposées par des bandes de délinquants, au point que le vivre ensemble apparaît utopique. Cette autonomisation conduit indubitablement à un ensauvagement des quartiers sensibles au sein desquels les groupes de jeunes vivant dans ces zones s'affranchissent des lois de la République. L'organisation de certains territoires a vacillé avec un volet sécuritaire assumé par les trafiquants de drogue et d'armes lourdes organisés à travers les réseaux sociaux (il est possible d'observer des annonces de recrutement de dealers ou des vidéos de guerres de gangs sur Snapchat) et un volet sociétal assumé par les islamistes. Cette double autorité sape celle de l'État alors que la République ne tolère ni violence, ni communautarisme radicalisé.

La spirale infernale de la délinquance quotidienne et radicalisée est la résultante de ce processus d'autonomisation des banlieues françaises.

Alors que les cris d'alerte ont eu lieu avec les émeutes de 2005, les pouvoirs publics n'ont pas su contenir l'archipellisation de la société française. La gangrène de la délinquance a fait l'objet d'une omerta sur la prise de contrôle de quartiers entiers par des autorités criminelles et des autorités morales aux discours religieux islamistes inadmissibles au sein de la République. Par ce constat, **des territoires pourtant situés sur le sol de la République sont effectivement sortis de son giron et sont plus enclins à commettre des émeutes.**

UNE REPONSE UNIFACTORIELLE : LA POLITIQUE DE LA VILLE DEPUIS 1973

Comme nous l'avons vu, **les logiques émeutières dans les territoires perdus de la République ont des causes multifactorielles.** Or, les pouvoirs publics n'ont pas mis en place de réponse multifactorielle puisque la

réponse fut systématiquement la même : **la politique de la ville adossée à une augmentation des moyens alloués aux services publics**. Il s'agit d'un paradoxe qui nourrit la crise dans ces quartiers et donc accentue la probabilité d'émeutes à l'avenir.

1973-1981 : DE LA NAISSANCE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE AUX PREMIERES VIOLENCES URBAINES

Années 1970 : naissance de la politique de la ville

Durant les années 1970, **les pouvoirs publics prennent conscience que la politique de logement n'est pas tenable**. Elle génère en effet une ghettoïsation excessive qui conduit à des émeutes localisées, notamment dans les banlieues lyonnaises. Les pouvoirs publics craignent une américanisation des banlieues françaises sur le modèle des « ghetto-hood » américains et de la violence corolaire.

Ainsi, en mars 1973, les pouvoirs publics entament un tournant avec la promulgation de **la circulaire interdisant officiellement toute construction de grands ensembles en France au profit d'un travail plus étroit avec les élus locaux et les habitants des territoires**. Il s'agit d'un tournant en matière de politique urbaine animé par une volonté de lutte contre la ségrégation sociale.

En juin 1973, **le groupe de réflexion Habitat et vie sociale (HVS) est créé**. Il est composé de hauts fonctionnaires de l'équipement, de l'action sociale et du secrétariat à la jeunesse, chargés d'étudier les moyens d'améliorer les relations sociales dans les grands ensembles collectifs. Le HVS sera transformé en instance interministérielle l'année suivante.

Il s'agit des prémices de la politique de la ville telle que nous la connaissons aujourd'hui. Le mandat présidentiel de Valéry Giscard d'Estaing complètera ces premières initiatives en deux temps :

- **1976** en s'attaquant à deux leviers de la ghettoïsation :
 - o **La lutte contre la délinquance** en créant **en février 1976 le Comité d'études sur la violence, la criminalité et la délinquance (CEVCD)** au sein du ministère de la justice chargé dans le délai d'un an, de procéder à une investigation scientifique du problème de la violence, de la délinquance et de la criminalité dans la société contemporaine et d'en dégager les enseignements de nature à éclairer l'action des pouvoirs publics.
 - o La rénovation urbaine pour mettre en œuvre la stratégie de rénovation des « grands ensembles » avec **la destruction en mars 1976 du dernier bidonville français à Nice**. Les cités de transit succèdent aux bidonvilles ; et la mise en place en août 1976 **du fonds d'aménagement urbain (FAU)**, organe de coordination qui gère les crédits concernant l'aménagement des centres anciens et de l'habitat existant au profit des familles les plus modestes un cadre de vie de qualité.
- 1977 par **un programme "Habitat et vie sociale" (HVS)**, visant à la **réhabilitation jusqu'en 1981 de 50 sites en banlieues et la mise en place d'un accompagnement social**. Ce premier plan banlieue a entraîné une prise de conscience collective. Seulement, il souffre de trois problèmes :
 - o Il était **soumis à une procédure administrative rigide** ;
 - o Il **ne prenait pas assez en compte l'environnement et les singularités des quartiers réhabilités** ;
 - o Il ne permettait pas **une implication suffisante des habitants ni des élus locaux**. Une cinquantaine d'opérations seront menées jusqu'à la Commission nationale pour le développement social des quartiers en 1981.

Début des années 1980 : les premières émeutes

Après les premières émeutes à dans la région lyonnaise à la fin des années 1970, **il est constaté une multiplication de faits similaires en région parisienne et marseillaise.**

Le 16 février 1980, un couple de locataire, harcelé par un groupe de jeunes auteurs d'incivilités ou de troubles du voisinage fait appel, excédé, au Gardien de l'immeuble de la Cité Jean Couzy Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne) qui intervient et tire avec une 22 LR pour faire peur à ce groupe de jeunes. **Abdelkhader Lareiche, 15 ans, est touché mortellement.** Une importante mobilisation pour la défense des jeunes issus de l'immigration prend forme, qui verra notamment la fondation du Collectif Mohamed. Le gardien de l'immeuble sera condamné à 5 ans de prison avec sursis. Cela donnera lieu à la création en avril 1980 à la création du **Groupe interministériel pour l'aménagement des banlieues (GIAB).**

Le 18 octobre 1980, **un CRS abat le jeune Lahouari Ben Mohamed, 17 ans,** au cours d'un contrôle dans une cité des quartiers nord de Marseille. Il sera condamné à dix mois de prison, dont quatre avec sursis. En décembre 1980, l'affaire oubliée, **le maire de Vitry-sur-Seine Paul Mercieca (Parti communiste Français), soutenu par Georges Marchais, ordonne la destruction au bulldozer de l'escalier d'un foyer de travailleurs immigrés maliens,** pour protester contre « l'immigration officielle et clandestine » suscitant une vive polémique. Auparavant un commando d'une cinquantaine de militants et sympathisant du PCF avaient mis hors d'usage les installations d'eau, de gaz, d'électricité ainsi que la chaufferie.

Encadré 1 : Bilan des opérations HVS

Les opérations HVS ont été principalement des procédures de réhabilitations de logements. La globalité de l'action qui se résume à des mesures d'accompagnement social et urbain est peu apparente. Son bilan est un échec : **90% des quartiers HVS en 1977 sont QPV aujourd'hui.**

1981-1993 : ARRIVEE DE LA GAUCHE ET EXPERIMENTATION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL DES QUARTIERS POPULAIRES

1981 : des premières mesures symboliques pour donner des gages

L'arrivée de la gauche au pouvoir marque un tournant dans la gestion des quartiers populaires. Dès 1981, des premières mesures symboliques sont mises en œuvre telles que **la suppression des articles 22 à 28 de la loi de 1901, qui interdisaient aux étrangers de créer des associations en octobre 1981** ou encore lorsque le gouvernement instaure **une Commission nationale pour le développement social des quartiers (CNDSQ)**, afin d'agir sur les causes de la dégradation des quartiers, de faire des habitants des acteurs du changement et d'associer les collectivités à ces opérations sur fond de lutte contre la « ghettoïsation des quartiers défavorisés ». Une vingtaine de sites sont classés « îlots sensibles ». Ce dispositif est complété des zones d'éducation prioritaire (ZEP) pour enrayer l'échec scolaire.

Plus tard, il sera inscrit par la loi du 22 juin **le droit au logement parmi les droits fondamentaux**. Ce droit sera renforcé en juin 1990 par la promulgation de la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 ("**loi Besson**") **visant à la mise en œuvre du droit au logement**. La loi rend obligatoire l'élaboration d'un plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées et prévoit l'institution d'un fonds de solidarité pour le logement (FSL) ainsi que des protocoles d'occupation du patrimoine social (POPS). Les POPS fixent les objectifs en termes d'accueil de populations défavorisées.

1982-1984 : les premières bases de la gestion des quartiers par les socialistes

La philosophie de la gauche diffère tout de même de celle de Valéry Giscard d'Estaing, car elle **démultiplie les administrations et les dépenses publiques et sociales en les fléchant vers ces quartiers**.

Sur la démultiplication administrative, **la gauche crée divers organisme/administrations et programmes (1) et acte les loirs de décentralisation de Deferre en 1982 qui crée une multiplication des strates administratives dans la gestion des quartiers populaires (2).**

En effet, d'une part, plusieurs organismes et administrations sont créés. Citons par exemple :

- en janvier 1982, **le comité interministériel de lutte contre la toxicomanie et de la mission permanente de lutte contre la toxicomanie** (prévention et réinsertion des toxicomanes) ;
- **l'Opération prévention été (OPE)**, mise en place en urgence après les violences de l'été 1981 sous l'égide du ministère de la jeunesse, avec la collaboration de Gilbert Trigano, PDG du Club Med ;
- la création **en juin 1983 du Conseil national de prévention de la délinquance (CNPD)**. Or, la majorité des Conseil Communaux de Prévention de la Délinquance ont renoncé au volet « sécurité » pour se consacrer uniquement à la prévention sociale ;
- Ou encore la création en novembre 1983 de **la mission « Banlieue 89 »** sous les architectes Roland Castro et Michel Cantal-Dupart, pour lutter contre l'enclavement des quartiers défavorisés. 116 projets seront réalisés et achevés en 1989 pour un montant de 226 millions de francs financés par le FSU.

D'autre part, en mars 1982, la promulgation de la loi sur la décentralisation relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions fait naître **les missions locales pour l'emploi, à destination des jeunes en difficulté sur le marché du travail**. Les pouvoirs des maires sont renforcés, justifiant, en mai 1982, **une Commission des maires de France** est établie sur la prévention de la délinquance afin d'enrayer le développement de l'insécurité. Avec la décentralisation, **les collectivités territoriales vont chacun s'attacher à gérer une partie de la « politique de la ville »**, les communes au titre de la politique de la ville, les départements au titre de l'aide sociale et les régions au titre de la politique

d'aménagement du territoire et la politique d'emploi. **Cet enchevêtrement de compétences sera néfaste à la lisibilité de la gestion des quartiers.**

Encadré 2 : Le bilan des contrats Etat-Régions

Les premiers contrats de plan État-régions intègrent le développement social des quartiers. **148 conventions DSQ y sont inscrites concernant environ 170 quartiers, jusqu'en 1988.** Le Fonds social urbain (FSU) remplace le fonds d'aménagement urbain.

Sur l'accroissement des dépenses sociales, **la gauche opère un tournant avec François Mitterrand**. En 1981, **les dépenses sociales représentent près de 10% du PIB contre près de 33% aujourd'hui**. Ce virage a bénéficié en grande partie aux départements où sont concentrés les quartiers comme l'indique la carte ci-dessous.

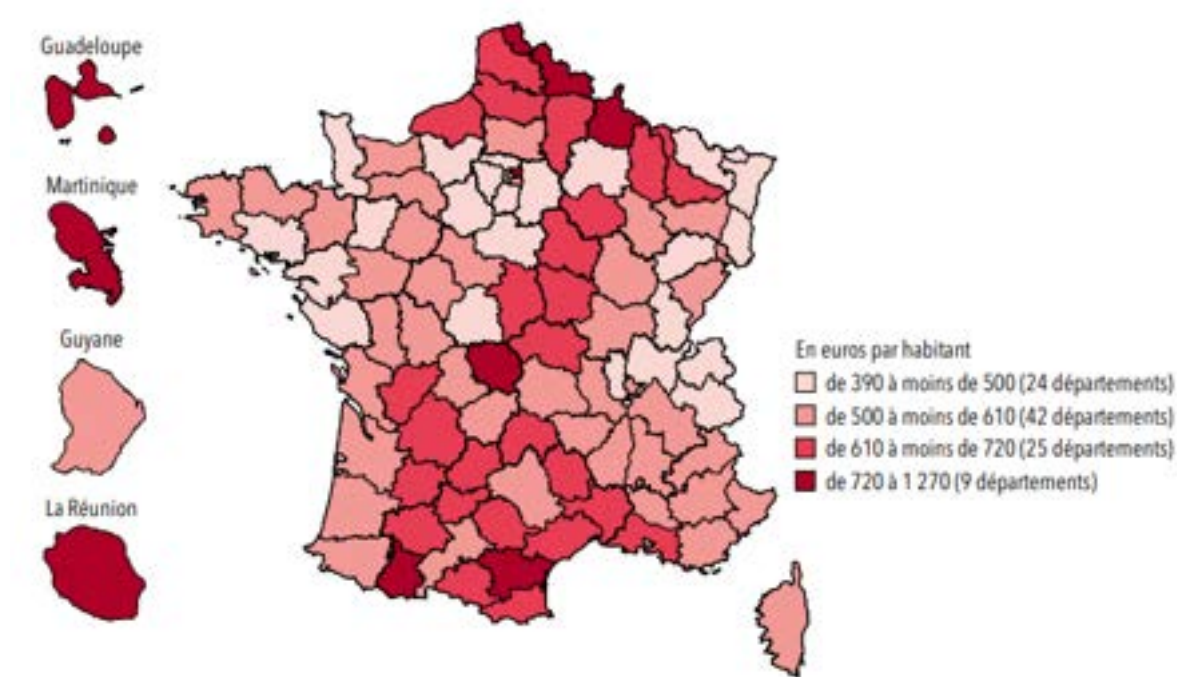


Figure 1 - Dépenses annuelles totales nettes d'aide sociale par habitant, en 2018
- Source : DREES

La DREES présente les dépenses sociales nettes versées par les départements aux allocataires pour chaque département. Ainsi, il apparaît très nettement deux dynamiques contradictoires :

- **La dépense sociale semble corrélée avec le taux de pauvreté des départements** puisque les départements où la dépense sociale nette par habitant sont les Outre-Mer, les départements de la première couronne d'Île de France (Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne), dans le Nord de la France désindustrialisé ou encore dans une « diagonale du vide » allant du Gers à la Meurthe-et-Moselle.
- **La dépense sociale ne semble pas corrélée avec les écarts de revenus** puisqu'une étude de la DGFIP montre que les départements où les revenus sont inférieurs à la moyenne

nationale sont concentrés : dans une « diagonale du vide » allant du Gers à la Meurthe-et-Moselle, mais également dans l'Ouest.

Ainsi, il apparaît une inégalité de recours aux aides sociales entre les départements. **Les habitants des départements en Île de France sur-consomment de l'aide sociale, et les habitants des départements des Pays de la Loire, de la Normandie ou encore d'une partie de la Nouvelle-Aquitaine sous-consomment de l'aide sociale.** Cela est principalement le fait de cette politique de la ville qui intègre un fort volet social. Ainsi, **les habitants des territoires urbains paupérisés dans la couronne parisienne font de facto davantage recours aux aides sociales.**

1984-1990 : conséquences de la « Marche des Beurs » : une accélération des mesures socialistes

Malgré le tournant socialiste favorable aux quartiers, n'enraye pas les mobilisations en faveur des quartiers. En effet, en décembre 1983, la Marche pour l'égalité et contre le racisme, dite « **Marche des Beurs** », débutée à Marseille, arrive à Paris. Une seconde aura lieu en décembre 1984 (« Convergence 84 pour l'égalité »). Une prise de conscience dans la société qui aboutit au **15 octobre 1984 à la création de l'association SOS Racisme**, dont le slogan sera "Touche pas à mon pote".

Ainsi, nous retrouvons les deux piliers de l'action socialiste de la gestion des quartiers mais dans « une version accélérée ».

La **suradministration de la politique de la ville** continue :

- En juin 1984, **le Comité interministériel pour les villes (CIV)** et du Fonds social urbain (FSU) remplace le FAU en lien avec le programme gouvernemental « Mieux vivre dans la ville ».
- En juillet 1984, lancement, par Mme Georgina Dufoix, du **programme DEFA** (Diplôme d'Etat relatif aux fonctions d'animation) solidarité, destiné à former 300 jeunes de quartiers non diplômés au métier d'éducateur.

- En février 1985, une circulaire du premier ministre met en place les **contrats d'action de prévention pour la sécurité dans la ville (CAPS)**.
- En juin 1988, dans sa déclaration de politique générale, Michel Rocard annonce de la création d'une mission interministérielle de la ville. S'en suit **la création de trois nouvelles organisations** : le Conseil national des villes (CNV), le Comité interministériel des villes et du développement social urbain (CIV), et une Délégation interministérielle à la ville et au développement social urbain (DIV), qui reprend les activités de Banlieue 89. 400 quartiers en difficulté sont recensés :
 - o Le 22 mai 1989, la circulaire n° 3464 et la circulaire n° 3465, de Michel Rocard définissent les contours de l'intervention de ces trois organisations à travers **le principe de développement social urbain (DSU)** pour l'intégration des quartiers dans la ville.
- A la fin de l'année 1989, **l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure (IHESI)**, puis le **Haut Conseil à l'intégration (HCI)** sont créés.

La gauche amplifie également le virage social au bénéfice des populations de ces quartiers. En décembre 1988, le gouvernement Rocard instaure le revenu minimum d'insertion (RMI). De 400 000 en 1990 le nombre de bénéficiaire est passé à près de 2 millions. Cette accélération du social s'incarne également dans le démarrage du Xe plan gouvernemental. **400 conventions DSQ** (développement social des quartiers) sont signées. La Caisse des dépôts et consignations (CDC) lance le Programme développement solidarité (PDS) en faveur des quartiers.

La parenthèse gouvernementale de la droite marque un relatif coup d'arrêt en 1986 aux politiques menées par la gauche en faveur des quartiers populaires. En avril 1986, un programme d'expérimentation du **dispositif Régie de quartier** est mis en place. La création de régies de quartier est encouragée pour gérer les espaces publics résidentiels,

apporter des services de proximité et promouvoir un petit commerce local. Le gouvernement gèle les crédits de Banlieues 89 et rattache **la Commission Nationale pour le Développement Social des Quartiers (CNDSQ) au ministère de l'équipement**. En avril 1987, Banlieue 89 lance le concept de projet urbain. 91 projets reçoivent le label banlieues 89 pour 121 proposés. Puis en juin 1988, le ministre de l'Intérieur Pierre Joxe annonce **le développement de l'ilotage dans les quartiers**.

Seulement, l'accélération et l'empilement des réformes, administrations et programmes socialistes n'empêchent pas les banlieues de s'embraser régulièrement au début des années 1990. Deux exemples sont probants. En **mars 1990, à Chanteloup-les-Vignes**, deux bandes rivales s'affrontent à coups de barres de fer et de battes de baseball blessant trois personnes, brisant de nombreuses vitrines ainsi que des pare-brises de voitures. Un voisin affirme avoir tiré quelques coups de feu en l'air pour éloigner les protagonistes. Pierre Cardo, le maire de Chanteloup-les-Vignes déclare que les forces de l'ordre n'arrivent pas à maîtriser la guerre des bandes, première faillite constatée de l'Etat et de l'impuissance publique. Ainsi, des CRS sont envoyés en renfort et la ville est surnommée « Chicago-en-Yvelines » dans le journal télévisé de France 3 et inspireront le film La Haine de Mathieu Kassovitz en 1995. Autre exemple, le **6 octobre 1990**, Thomas Claudio, 21 ans, jeune habitant de **la Cité du Taureau à Vaulx-en-Velin** meurt dans un accident avec la Police alors qu'il était passager d'une moto lancée à vive allure. Des affrontements auront lieu pendant quatre jours entre les jeunes et les forces de l'ordre qui seront retransmis à la télévision et estampillés « guérilla urbaine » et « intifada des banlieues ». Les violences s'étendent aux villes environnantes : 4 journalistes et 7 pompiers sont blessés, des incendies sont déclenchés et un centre commercial est pillé. Les témoins font état de provocations par des personnes extérieures à la ville voulant affronter la police et piller les magasins. Les trois jours d'émeute sont à l'origine de dégâts matériels évalués à 80 000 000 FRF (18 859 200 EUR). C'est aussi à partir de ces années-là que voit **l'apparition à Strasbourg d'une tradition visant à bruler des voitures au jour de l'an, phénomène qui concernera par la suite le 14 juillet**, comme une sorte de

compétition entre quartiers et pour défier défiant rituellement les forces de l'ordre.

1990-1993 : vers la constitution d'un ministère chargé de la politique de la ville

Constatant les limites de sa politique de suradministration, d'empilement des acteurs publics et du coût de sa politique sociale puisqu'elles n'empêchent pas les émeutes, **François Mitterrand cherche à redonner de la lisibilité à la politique de la ville.** Cela passe selon lui par la création d'un ministère dédié pour re-centraliser la politique de la ville, tout en s'appuyant sur les collectivités territoriales et sur 13 sous-préfets à la ville.

Pour ce faire, le 21 décembre 1990, il décide de créer le **premier ministère de la ville** sous la direction de M. Delebarre qui devient le premier ministre chargé de la Politique de la Ville. Cette décision est **la résultante des assises de Banlieue 89 à Bron dans le Rhône, les 4 et 5 décembre 1990.** L'objectif est de rénover les quartiers défavorisés sur 5 ans en « cassant partout le mécanisme de la ségrégation » par l'amélioration des services publics dans ces territoires, en globalisant au niveau régional les crédits pour le développement social des quartiers populaires, en préparant une loi « anti-ghetto » de répartition des logements sociaux entre les villes (qui donnera naissance à la Loi SRU en 2000), et en créant à titre expérimental, 5 groupements d'intérêt public (GIP) pour gérer en commun les moyens des collectivités locales et de l'État, et de 15 maisons de la formation pour l'accueil et l'orientation des jeunes.

Le ministère de la Ville permet trois changements par rapport au modèle précédent :

1. Une **unicité de commandement de la politique de la Ville**, même si dans les faits, la situation est bien plus complexe. En effet, le ministère permet de prendre des mesures uniformes telles que celles destinées à favoriser l'installation et la formation des fonctionnaires dans ces quartiers, pour un coût de 780 millions de francs.

2. Une **possibilité d'avoir une politique entre les communes** ce qui permet aux socialistes d'introduire un nouveau concept : **la solidarité financière entre les villes**. Le 13 mai 1991, ils promulguent **une loi instituant une dotation de solidarité urbaine (DSU), autrement dit, les communes favorisées financent les communes défavorisées**. Une loi complétée de la **loi d'orientation pour la ville (LOV)**, dite aussi « loi anti-ghettos ». Le gouvernement définit les premiers grands projets urbains (GPU) en faveur de quartiers situés en banlieue parisienne, ainsi qu'à Vénissieux, Marseille, Roubaix et Tourcoing. Elle définit des cibles prioritaires via les Zones urbaines sensibles (ZUS) et entend **imposer 20 % de logements sociaux dans les agglomérations de 200 000 habitants**.
3. Un interlocuteur unique pour faire participer les acteurs économiques (entreprises, etc.), mais également dédié à l'écoute des jeunes :
 - a. Avec **les entreprises**, notamment par le biais de la nomination de Bernard Tapie à la Ville qui met en place les premières conventions signées entre l'Etat et de grands groupes industriels (Bouygues, Sogea, Lyonnaise des Eaux) en vue de favoriser l'insertion et la formation professionnelles ou encore la création des plans locaux d'insertion par l'économie (PLIE), destinés à soutenir le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté.
 - b. Avec **les jeunes**, en février 1992 ont lieu **les premières « Assises des jeunes de banlieue » à Lyon**. De même, pour recréer du lien avec les jeunes, en septembre 1992, est créé **le service national ville (SNV)**, dans le cadre duquel des appelés du contingent seront affectés dans les quartiers jugés sensibles. 400 appelés en 1992, 12500 en 1997.

Enfin, **toutes ces mesures du ministère de la Ville restent également un échec : les émeutes urbaines demeurent.** En mars 1991, trois vigiles ont une altercation avec des jeunes à la sortie d'une Grande Surface. L'un des vigiles Kamel Zouabi abat Djamel Chettouh, 18 ans d'une balle dans la poitrine. Des émeutes éclatent dans la cité des Indes, à Sartrouville (Yvelines) d'où la victime était originaire. Un magasin de meuble est incendié, 5 policiers et deux pompiers sont blessés. En mai 1991, on constate de violents incidents au Val-Fourré, à Mantes-la-Jolie (Yvelines), à la suite du décès d'Aïssa Ihiche, 18 ans, au cours d'une garde à vue dans le commissariat de police de la ville. En juin 1991, Youssef Khaïf, 23 ans, est tué d'une balle dans la nuque par le policier Pascal Hiblot à Mantes-la-Jolie. Ce dernier sera acquitté en septembre 2001. En octobre 1992, Mohamed Bahri, 18 ans, refuse d'obtempérer et fonce sur les gendarmes au volant d'une BMW volés. Il est tué par balle par un des gendarmes. Sa mort est suivie de trois nuits d'émeutes au cours desquelles des coups de feu sont tirés sur un Commissariat, 33 véhicules seront brûlés ou dégradés. Les gendarmes ayant agi en légitime défense bénéficieront d'un non-lieu.

A ce stade ces phénomènes encore qualifiés de **violences urbaines sont géographiquement localisés et concernent des bandes rivales qui s'affrontent pour des territoires** ou de représailles en réaction aux décès de jeunes délinquants dans le cadre d'affaires de droit commun ou de refus d'obtempérer. L'émotion suscitée par ces événements, mais aussi, les rumeurs relayées par une certaine presse laissent alors libre cours à des scénarios constituant rapidement une certaine routine dans le paysage médiatique Français. Après les traditionnelles scènes de vandalisme et d'affrontement avec les forces de l'ordre viennent les pillages de commerces en bandes organisées visant à alimenter l'économie souterraine des quartiers dont sont issus les émeutiers. Cette délinquance organisée et opportuniste, bénéficie d'une certaine complaisance médiatique parachevée par une impunité quasi rituelle des belligérants interpellés.

1993-2005 : LA DROITE FACE AUX EMEUTES

1993-1995 : une tentative de rationaliser la politique de la ville

Simone Veil est nommée ministre des Affaires sociales, de la santé et de la ville. **Ses priorités sont de remettre de l'ordre dans la politique de la ville :**

- En simplifiant les procédures, notamment par l'institution d'un fonds unique d'intervention (**Fonds interministériel d'intervention pour la politique de la ville (FIV)**) et par la négociation contractuelle ;
- En accroissant la présence de l'État dans les quartiers difficiles notamment dans l'Education nationale en se fixant l'objectif d'éviter les décrochages scolaires ;
- En soutenant **les acteurs de terrain** (2 000 appelés du contingent supplémentaires), notamment les associations par la **création de 185 postes Fonjep** (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire) destinés aux associations de banlieue.

Toutefois, **la logique socialiste ne change pas**. En juillet 1993, le gouvernement à Balladur annonce la mise en place d'un plan de relance pour la ville et débloque 5 milliards de francs, puis 10 milliards sur quatre ans. Devant la multiplication des émeutes, **une rallonge budgétaire de 100 millions de francs est annoncée**, ainsi que la préparation d'un projet de loi destiné à donner une priorité de mutation aux fonctionnaires ayant travaillé dans les quartiers difficiles. Ces politiques sont soutenues au niveau européen avec la mise en place **des 214 contrats de ville concernant 750 communes et 1 300 quartiers** et avec le **lancement du programme européen Urban (1994-1999)** en faveur des quartiers défavorisés.

Néanmoins, **le retour de la droite n'empêche pas la multiplication des émeutes** : en avril 1993, après le décès de Makomé M'Bowolé, 17 ans, au Commissariat des Grandes Carrières dans le 18^e arrondissement (inspecteur condamné à 8 ans de prison) ; en décembre 1993 après le décès

de Mourad Tchier, 19 ans, après un refus d'obtempérer et une course-poursuite (policier condamné à 5 ans de prison avec sursis) ; en novembre 1993, un habitant du quartier de Mézereaux, à Melun est victime d'un accident sur une moto volée à la suite d'un contrôle de police ; en mars 1994, après le décès de Philippe Huynh âgé de 16 ans tué par un caïd pour une « une histoire de fille » qui déclenche des émeutes car les habitants ont fait tourner une rumeur comme quoi la police relâcherait le criminel : **des voitures sont incendiées, des centres commerciaux sont pillés, des CRS sont attaqués, et, pour la première fois des pompiers et des journalistes sont ciblés et blessés.** D'autres affaires auront lieu : le décès de Faouzi Benraïs après un refus d'obtempérer ou d'Azouz Read dans le cadre d'un vol de camionnette.

1995-1997 : la fracture sociale à l'épreuve des quartiers

Lorsque Jacques Chirac succède à Matignon, **la droite a déjà pu éprouver la gestion des émeutes urbaines sous les Gouvernements Chirac et surtout Balladur** sans pour autant avoir davantage de succès que les socialistes. Dans son programme, **Jacques Chirac dénonce la "fracture sociale" et annonce un « plan Marshall » pour les banlieues** qui devient, en 1996, le « Pacte de relance pour la ville » avec des zones franches destinées à favoriser l'implantation d'entreprises.

La politique de Jacques Chirac est dans la lignée de celle de Balladur et Veil, avec néanmoins des subtilités :

- Points de continuité :
 - o Une volonté de maintenir l'unification et la rationalisation des crédits alloués à la politique de la ville avec la création fonds interministériel d'intervention pour la ville, qui permet notamment de renforcer la gestion interministérielle des crédits déconcentrés de la politique de la ville.
 - o Une volonté de s'appuyer sur les acteurs économiques avec la création des zones de redynamisation urbaine (ZRU) et les zones franches urbaines (ZFU)

- Point de divergence :
 - o Une volonté de diversifier l'habitat pour contrer la ghettoïsation avec la promulgation de la loi relative à la diversité de l'habitat qui élargit la notion de logement social.

Jacques Chirac doit composer avec **la médiatisation des violences urbaines avec la sortie le 31 mai 1995 du film culte « La Haine » de Mathieu Kassovitz** qui diffuse dans son générique les images des violentes émeutes survenues en Janvier 1994 dans le quartier des Sapins près de Rouen en réaction au décès d'Ibrahim SY qui retrace l'histoire de Makomé M'Bowolé. D'autres affaires égraineront l'actualité comme la mort d'Imad Bouhoud jeté dans le port du Havre par des skinheads ou celui de Belkacem Belhabib après un refus d'obtempérer.



A partir de 1995, plusieurs affaires illustrent **la prégnance de l'islamisme dans les banlieues avec des affaires de plus en plus médiatisées.**

La France effaré découvre le visage du principal responsable de la vague d'attentats commis en France à l'été 1995. Khaled Kelkal, ce petit délinquant devenu membre du groupe islamiste armé est le premier djihadiste ayant grandi sur le sol Français à Vault-en-Velin. Jean Louis Debré alors ministre de l'Intérieur est sur le pied de guerre, il déploie des moyens importants pour localiser et interpeller l'homme

le plus recherché de France. Le 29 septembre 1995, Kelkal est localisé à Yzeron en banlieue Lyonnaise avec un autre terroriste. Les deux hommes, en cavale font usage de leurs armes dans les bois à plusieurs reprises sur deux gendarmes avant de disparaître. Traqué durant plusieurs jours, Khaled Kelkal est de nouveau localisé à Vaugneray il fait le choix de l'affrontement avec les Gendarmes de l'Escadron parachutiste, à terre et blessé il résiste encore revolver à la main et pointe son arme en direction des gendarmes en position de riposte. L'un d'entre eux le neutralise en

faisant usage de son arme. **La mort de Kelkal est filmée par une équipe de journaliste donnant libre cours à une polémique sur les conditions exactes de sa mort.** On entend clairement un des gendarmes intervenant crier à son collègue « Finis-le, finis-le ». Ces mots prononcés dans un contexte de stress face à un criminel prêt à tous scandaliseront une partie de l'opinion publique. Pour la première fois, les médias se livrent à une débauche de sensationnalisme associant ouvertement banlieues et islamisme. Le premier octobre 1995, 200 personnes affrontent les forces de l'ordre à Vaulx-en-Velin, les émeutes qui font suite à la mort d'un terroriste responsable des attentats de 1995 en France se déplacent au reste de la banlieue lyonnaise.

En 1996, le premier ministre Alain Juppé annonce un pacte de relance pour la Ville axé sur le développement économique et l'emploi prévoyant :

Un Volet économique :

- l'instauration de 38 zones franches où les entreprises sont exonérées d'impôts et de charges sociales jusqu'en 2001, à condition d'embaucher des habitants des quartiers difficiles. Trois types de zones franches sont créées :
 - Zone urbaine sensible (ZUS) ;
 - Zone de redynamisation urbaine (ZRU) ;
 - Zone franche urbaine (ZRU).
- l'instauration d'un contrat « emploi-ville », bénéficiant dans les 4 prochaines années à 100 000 jeunes de 18-25 ans habitant dans les quartiers difficiles (l'État versant 55% du salaire) ;
- des aides spécifiques pour le maintien des commerces dans les zones difficiles.

Volet services publics :

- L'affectation de 4 000 policiers supplémentaires ;
- La création "d'unités à encadrement éducatif renforcé" pour les mineurs délinquants ;
- La priorité accordée aux établissements scolaires de ces quartiers pour l'aménagement des rythmes scolaires ;
- Le passage de 7 000 à 10 000 du nombre d'appelés du contingent "service-ville".

1997-2002 : la parenthèse de la gauche, un retour à la logique du « tout social »

Le retour de la gauche aux affaires après la dissolution de 1997 a des incidences sur la politique de la ville. Martine Aubry, fraîchement nommée ministre de l'emploi et de la solidarité, expose les grands axes de son action et envisage une réorientation en profondeur de la politique de la ville sur la base de « politiques transversales » plutôt que d'une « politique-ghetto de subventions particulières ». **C'est le retour de la suradministration de la politique de la ville.**

Pourtant, une prise de conscience est réalisée sur les aspects sécuritaires et de rupture du pacte républicain au sein de ces quartiers.

En octobre 1997, dans un discours prononcé lors du colloque de Villepinte (Seine-Saint-Denis), consacré à l'insécurité, le ministre de l'intérieur Jean-Pierre Chevènement annonce la création d'une police de proximité pour endiguer le développement des violences urbaines. Le gouvernement publie quelques jours plus tard une circulaire instituant les contrats locaux de sécurité (CLS), destinés à renforcer le dispositif préventif et répressif dans les quartiers sensibles. En novembre 1997, de nouveaux éléments sur l'éducation prioritaire sont apportés par **la circulaire n° 97-233 du 31 octobre 1997 qui s'appuie sur les conclusions du rapport Moisan-Simon**. La carte des ZEP est révisée et les réseaux d'éducation prioritaire (REP) sont créés. Plusieurs autres prises de conscience politique ont lieu :

- En janvier 1998, les Rencontres des acteurs de la ville sont organisées à Lyon, à Nancy et à Cergy-Pontoise (Val-d'Oise) en vue de dresser le bilan de quinze ans de politique de la ville
- En février 1998, Jean-Pierre Sueur, maire (PS) d'Orléans remet à Martine Aubry son rapport "Demain, la ville" qui appelle à une "mobilisation nationale" pour les quartiers dégradés. Le rapport préconise une loi de programmation sur 10 ans pour encadrer un effort "à la hauteur" de celui accompli pour les emplois-jeunes. (35 milliards de francs annuel).
- En mars 1998, M. Claude Bartolone est nommé ministre délégué à la ville auprès de Mme Aubry ; à l'issue du conseil de sécurité intérieure (CSI), M. Chevènement évoque devant la presse « les petits sauvages qui vivent dans le virtuel ».
- En juin 1998, les assises nationales des ZEP à Rouen ; le comité interministériel des villes (CIV) définit les priorités du gouvernement en matière de politique urbaine : l'accent est mis notamment sur les notions de pacte républicain et de cohésion sociale.
- En Juin 1998, un nouveau Conseil national des villes (CNV) en présence de Lionel Jospin, Premier ministre, souligne la volonté gouvernementale d'une « nouvelle ambition pour les villes ». Claude Bartolone, ministre de la Ville, rend publiques les décisions du nouveau comité interministériel de la ville (CIV) consistant en une "approche globale et de long terme", rompant avec les pratiques de "discrimination positive" envers les quartiers en difficulté et le ministre de l'intérieur Chevènement signe une circulaire visant à renforcer la lutte contre les violences urbaines.

Encadré 3 : Bilan de la politique de la ville entre 1997-2002 :

L'augmentation du budget de la politique de la ville de 40% et de 70% entre 1999 et 2000 rendent possible de nouvelles mesures en particulier dans le domaine du développement économique. Il s'agit d'une période d'intense activité pour les CIV présidés par le Premier Ministre devenus moins technique et plus politique qui affirme la priorité de cette politique dans la politique gouvernementale. Un montant qui sera réévalué en 2000 puisque le gouvernement annonce **un nouveau plan de 5,34 milliards d'euros sur 5 ans pour les quartiers difficiles**. La circulaire Div 2000-557 précise les modalités d'évaluation des contrats de ville et des politiques régionales de la ville pour la période 2000-2006.

Mais malgré cette prise de conscience dans le discours, les méthodes de la politique de la ville n'évoluent pas. Les pouvoirs publics recréent à nouveau des politiques de contrat entre l'Etat et les quartiers. En 1998, 15 sites pilote sont retenus pour la préparation de la nouvelle génération de contrat de ville qui seront généralisés ensuite à 1 300 quartiers, soit 6 millions d'habitants.

En décembre 1998, Lionel Jospin présente **un plan "de rénovation urbaine et de solidarité" de 3 milliards d'euros sur six ans**, destiné à 250 sites en contrats de ville. Le CIV entérine le programme gouvernemental de rénovation urbaine et de solidarité. 52 grands projets de ville (GPV) sont créés, et 30 opérations de renouvellement urbain (ORU) sont engagées. 247 contrats de ville sont signés pour la période 2000-2006. Ils constituent le cadre d'action de la politique de la ville pour les quartiers prioritaires. Ils reposent sur un partenariat, en termes de pilotage et de financement, entre l'État, les établissements de coopération intercommunale (EPCI), les villes, le conseil régional, les bailleurs sociaux et les opérateurs publics (organismes d'emploi et de protection sociale...) ainsi que des représentants de la société civile, en particulier les associations et habitants des quartiers concernés, à travers les conseils citoyens. En mars 2002 est mis en ligne le système d'information géographique (SIG) du ministère de la Ville.

Il crée ensuite **des pôles d'excellence scolaire au service des apprentissages**, visant à développer, dans les ZEP et les réseaux d'éducation prioritaire, des activités de haut niveau de nature à renforcer les apprentissages et à valoriser l'image des écoles. Ils sont complétés par une **loi sur la démocratie de proximité, opération « Talents des cités »** : une quarantaine de créateurs d'entreprises et d'associations issus des quartiers difficiles, âgés de 20 à 35 ans, se voient attribuer une bourse de 5 000 euros.

En décembre 2000, la **loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU)** est adoptée. Elle vise notamment à inciter les communes à construire des logements sociaux afin de favoriser la mixité sociale et soumet à **un prélèvement les communes comptant moins de 20 % de logements sociaux** ; circulaire gouvernementale portant création d'un fonds de revitalisation économique (FRE), destiné à relancer les activités dans les quartiers. En février 2001, l'Institut des villes est installé par M. Bartolone.

Pour apaiser les tensions dans les quartiers, en novembre 2001, **les socialistes font voter la Loi relative à la lutte contre les discriminations**, à la suite des Rencontres nationales « Justice-Ville » à Lyon. Le FAS devient le Fasild (Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations).

Enfin, **des premières mesures sur la sécurité sont adoptées**. En janvier 2001, le CSI, présidé par M. Jospin, décide de renforcer la sécurité quotidienne et réaffirme l'importance des CLS.

Pour autant, **la période 1997-2002 se caractérise par une flambée des émeutes.**

Novembre 1997 : Robert Estienne, 18 ans qui circulait sur une moto a contre sens de circulation sans casque sans permis ni assurance se tue en percutant la voiture personnelle d'un policier en civil qui arrivait en face. Des centaines de jeunes de la Cité Berthe à la Seyne sur mer qui jugeaient les policiers responsables ont dégradés du mobilier urbain des véhicules allumés des incendies et fait usage d'arme à feu sans dommage pour les tiers.

17 décembre 1997 : A Fontainebleau une GOLF est prise en chasse par la BAC. Les occupants Kader Bouziane, 16 ans et Jamel Bouchareb deux jeunes délinquants prennent tous les risques. Bouziane le conducteur est mortellement blessé d'une balle dans la tête alors qu'il tente de forcer un barrage. Il s'ensuit une semaine d'émeutes à Dammarie-les-Lys dont la victime est originaire.

18 décembre 1997 : Fabrice Fernandez est abattu d'une balle dans la tête, tirée à bout portant pendant un interrogatoire dans les locaux du commissariat du 9^e arrondissement de Lyon. L'arme utilisée était un fusil à pompe détenu par les demi-frères de la victime interpellé pour ces faits peu de temps auparavant. Le tireur déclarera qu'il pensait l'arme déchargée. Deux nuits d'émeutes suivent la mort, et pendant plusieurs mois, les bus arrêtent régulièrement leur circuit avant d'entrer dans le quartier de la Duchère, dont il est originaire.

31 décembre 1997 : Émeutes dans les cités de Strasbourg au cours de la Saint-Sylvestre : une cinquantaine de voitures sont incendiées en une nuit.

29 janvier 1998 : A 17 h 45, des émeutes éclatent au centre commercial de la Part Dieu, à Lyon à la suite d'une altercation avec des vigiles. 300 à 400 jeunes venues des quartiers affrontent les forces de l'ordre, appelées en

renfort. Le bilan est de 7 blessés, dont quatre policiers. Les personnes interpellées sont toutes mineures.

Le 13 décembre 1998 : Habib Ould Mohamed alias « Pipo » meurt des suites d'une interpellation, lors d'un flagrant délit de vol de voiture, au Mirail à Toulouse. S'ensuivent de violents affrontements entre émeutiers et CRS pendant cinq nuits. Plus d'une centaine de voitures sont incendiée, les locaux de la Caisse d'allocation Familiale et le commissariat de quartier sont dévastés par les flammes.

Mai 1999 : A Vauvert, Mounir Oubajja, 18 ans, est abattu par un habitant de la commune qui affirme plus tard avoir cru qu'on lui volait sa voiture. Le lendemain de la mort d'Oubajja, plusieurs bars et commerces de la vieille ville sont vandalisés et incendiés.

Décembre 1998 : Mohamed Elouari, 23 ans, est abattu par le propriétaire de la villa qu'il tentait de cambrioler. En réaction, des émeutes éclatent dans le quartier des Chaumes à Montauban dont il est originaire. Des affrontements ont lieu avec les forces de l'ordre, des poubelles sont incendiés, des voitures détruites, les pompiers caillasses, l'école maternelle et le bureau de poste près des Chaumes sont mis à sac. Les équipements publics sont incendiés dans les cités des Chaumes, Cellier, Pyrénées et Chambord. Les incidents s'étendent ensuite au centre-ville, où des engins incendiaires sont lancés.

7 avril 2000 : les Policiers de la Seyne-sur-mer perquisitionnent deux appartements de la cité Berthe dans le cadre d'une affaire de trafic de stupéfiants. La mère d'un des mis en cause âgée de 41 ans locataire d'un des appartements se suicide en sautant de son balcon. L'enquête révélera que la désespérée avait manifesté à plusieurs reprises sa désolation de voir un de ses fils lui causer des ennuis et de la honte qu'il lui faisait subir. Les enquêteurs sont pris à partie lorsqu'il quitte la cité, deux fonctionnaires sont blessés. Le poste de police de la cité cinq voitures et des poubelles

sont incendiés. Une centaine de jeunes affrontent les CRS : 5 policiers seront légèrement blessés.

12 juillet 2000 : A Montbéliard une émeute éclate dans la ZUP de la Petite-Hollande. Trois cents jeunes du quartier d'origine Maghrébine s'opposent violemment aux CRS à la Police qui cherche à arrêter Momo un braqueur fiché au grand banditisme. Armé, il fait croire à une prise d'otage ce qui a pour effet de mobiliser un important effectif de police dont le GIPN de Strasbourg. La présence policière excite les jeunes qui soutiennent « l'un des leurs » et l'encourage à tirer plus lorsqu'il lâche quelque rafale de mitraillette en l'air. Les jeunes jetteront des projectiles contre les policiers lorsque Momo se rendra. Un policier sera blessé, des violences commises par de très jeunes individus continueront durant la nuit.

Seconde association médiatique entre délinquance et islamisme, pour la première fois un policier est victime d'un «sniper».

Septembre 2000 : Ali Rezgui et deux complices dont l'un est Amedy Coulibaly entre à bord d'une camionnette J9 dans un parking souterrain pour voler trois motos. La police prévenue tente de les d'interpeller à la sortie du parking. Ali Rezgui le conducteur est mortellement blessé au ventre par un policier qui fait usage de son arme alors qu'il refuse d'obtempérer et force le barrage routier. Les deux cités sensibles de la Grande-Borne à Grigny et des Tartarets à Corbeil-Essonnes sont le terrain d'émeutes. Un tireur posté sur un toit tire sur un CRS en faction. Le CRS, touché au pied d'une balle de calibre 22LR doit être opéré d'urgence. Une centaine de CRS est appelé en renforts pour maintenir l'ordre. 6 autres Policiers sont blessés par jets de pierres au cours de la nuit. Le policier auteur du coup de feu mortel, en légitime défense, bénéficiera d'un non-lieu.

28 octobre 2000 : A Lure Djamel Benamane, 23 ans et un ami, tous deux fortement alcoolisés, ont une altercation avec deux hommes à la sortie d'un bar. Le conducteur tire à bout portant dans la poitrine de Djamel Benamane et sur la jambe de la personne qui l'accompagne. A l'arrivée des

pompiers, Djamel Benamane est mort. La police en raison d'une surcharge de travail n'enverra une patrouille et un O.P.J que plus tard dans la soirée. Dans la cité des Chènevières à Héricourt des groupes de jeunes du quartier brûlent des poubelles et des voitures, reprochant son inactivité à la police. Un escadron de gendarmerie est appelé en renfort.

Octobre 2001 : A Thonon les bains, quatre jeunes âgés de 20 à 30 ans d'origine Maghrébine refuse d'obtempérer à un contrôle. Ils effectuent un violent demi-tour avec leur Peugeot 206 et repartent en trombe pour éviter un barrage de police avant de s'écraser contre un mur. Les 4 occupants sont tués sur le coup. Trois d'entre eux étaient connus des services de police pour des faits de délinquance. Une rumeur circule, affirmant que la brigade anticriminalité a volontairement percutée le véhicule. La nuit suivante, plusieurs groupes de personnes incendient plusieurs dizaines de voitures, des bouteilles de gaz volontairement placées dans l'une d'entre elle explosent endommageant le toit d'un immeuble et deux appartements. Les familles des victimes sont convoquées au commissariat pour les besoins de l'enquête, ce qui crée des violences supplémentaires autour du poste de police. Les jeunes du quartier qui qualifient les policiers locaux de « cow-boys qui s'ennuient et qui veulent de l'action attaquent le commissariat local avec des pierres.

Décembre 2001 : Alors qu'il se trouve encore dans le sas de sécurité de la banque qu'il vient de braquer, à Neuilly sur Marne avec un complice, Djelloul Belhouas délinquant multirécidiviste de 21 ans, ouvre le feu sur les policiers qui ripostent, et le neutralisent. Des groupes de jeunes de la cité de la dalle Robespierre de Vitry-sur-Seine décident de venger la mort de leur copain. Après les faits, les véhicules en patrouille sont caillasses dans le quartier de la dalle Robespierre, jusqu'à 2 heures du matin. Une dizaine de voitures et cinq conteneurs à poubelles sont incendiés. Le 29 décembre, une grenade défensive dégoupillée est lancée dans le parking du commissariat, sans exploser. A l'issue de 4 nuits d'émeutes 58 véhicules ont été endommagés.

22 février 2002 : à Evreux Raphael Mendy, dealer de 27 ans interpellé en possession de cannabis et de cocaïne est placé en Garde à vue. Pris de maux de ventre il est transporté au CHU de Rouen où il décèdera le 24 février 2002 d'une overdose. Il avait avalé des sachets de cocaïne pour échapper à une fouille pendant sa garde à vue. Une cinquantaine d'habitants des quartiers de la Madeleine et de Nétreville brûle des voitures et saccage des magasins à coups de battes de baseball pendant plus de 4 heures, exprimant des doutes quant à la version officielle des faits. Une compagnie de CRS est déployée dans la soirée.

2002-2005 : un pourrissement de la situation et une lassitude des Français

En février 2002 pendant la campagne présidentielle, un Rapport de la Cour des comptes souligne que **la politique de la ville repose sur une dynamique d'action "horizontale", interministérielle et insuffisamment développée, qu'il est difficile de faire coexister avec l'organisation "verticale" des services de l'État**. Selon la Cour des comptes, "la délégation interministérielle à la ville n'assure pas de manière pleinement satisfaisante sa mission de pilotage auprès des services déconcentrés".

Encadré 4 : Bilan de la politique de la ville entre 1997-2002 :

Selon un sondage IFOP, **57 % des Français évoquaient spontanément la sécurité comme principale thématique** qui devait être abordée durant la campagne présidentielle de 2002. Il faut souligner que l'idée de créer des « groupes opérationnels d'intervention et de soutien » figurait en bonne place dans le programme de Jacques Chirac au chapitre de la sécurité et de lutte contre la délinquance. Chirac réélu avec 82.21% des voix exprimés face à Jean Marie Le Pen, formait le gouvernement Jean Pierre Raffarin le 6 mai 2002. Une volonté politique sans faille était illustrée par le très court délai qui séparait la formation du nouveau Gouvernement (7 Mai), **l'annonce par Nicolas Sarkozy, Ministre de l'Intérieur de la création des Groupements d'intervention Régionaux** (16 Mai) et la publication **le 22 Mai de la circulaire interministérielle officialisant cette création qui a constitué indiscutablement une approche novatrice de la lutte contre la**

petite et moyenne délinquance. Ces unités reposaient sur deux idées fondamentales le décroisement des forces de sécurité et des administrations engagées dans la lutte contre l'économie souterraine et la mutualisation des hommes et des moyens. Le rapport de force est ainsi installé.

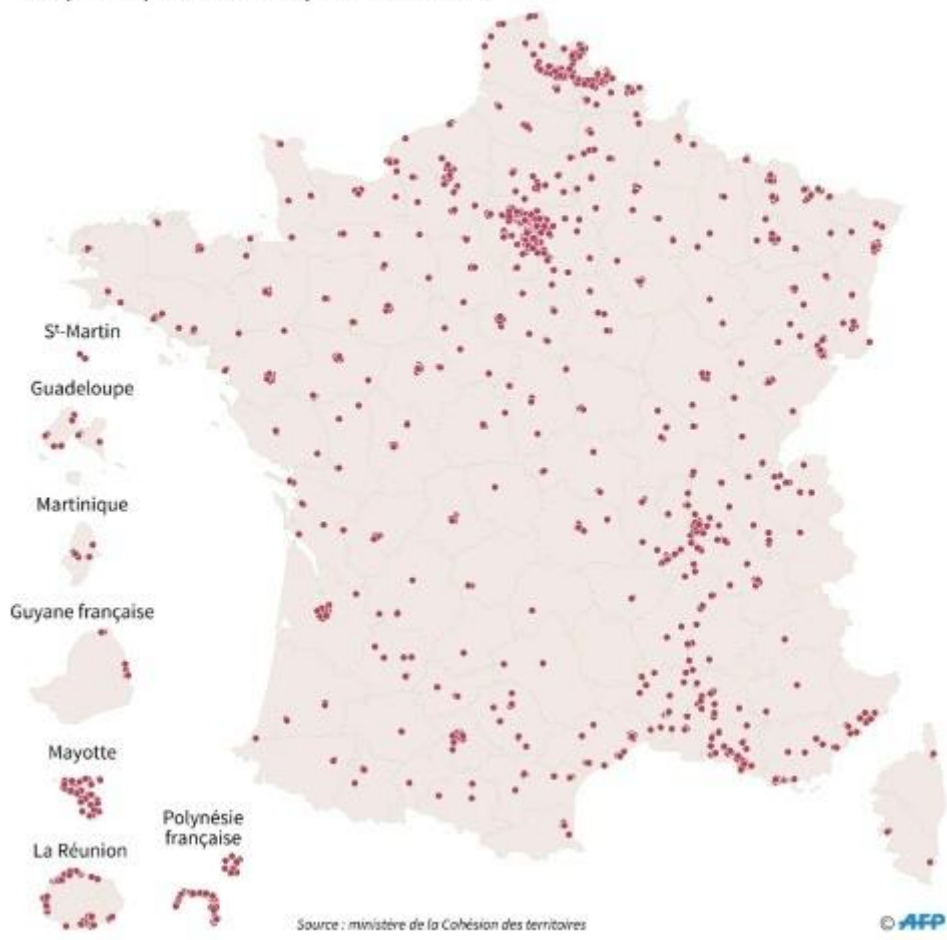
Jean-Louis Borloo est nommé ministre délégué à la ville et à la rénovation urbaine par le premier ministre Jean-Pierre Raffarin qui présente la politique de la ville comme une **"priorité nationale destinée à maintenir la cohésion sociale"**. Il cherche à redynamiser la politique de la Ville avec un premier décret relatif aux **dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance** : les conseils communaux de prévention de la délinquance (CCPD) sont remplacés par les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). Le 29 janvier 2003, il rend publique **la liste des 41 nouvelles zones franches urbaines (ZFU)** qui entreront en vigueur en janvier 2004, venant s'ajouter aux 44 ZFU existantes.

Encadré 5 : Bilan de la Loi sur l'urbanisme et l'habitat

1er août 2003 Promulgation de la loi n° 2003-710 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine dite loi Borloo, consacrée à la « lutte contre les inégalités sociales et territoriales » qui prévoit : **un programme de reconstruction urbaine représentant 30 milliards d'euros d'investissement sur 5 ans** (objectif de construction de 200 000 logements locatifs sociaux, 200 000 réhabilitations ou reconstructions lourdes, 150 000 à 200 000 démolitions de logements vétustes) ; la création d'une **Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et d'un Observatoire national des zones urbaines sensibles (Onzus)**, le soutien à **la création d'emplois et à l'activité économique**, le traitement **des problèmes des familles surendettées, la solidarité envers les Communes les plus pauvres**. *In fine*, **l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) investira 47 milliards d'euros.**

Les quartiers prioritaires en France

1 514 quartiers prioritaires sont répartis sur le territoire



Au-delà du logement, la sécurité est l'une des priorités de ce nouveau gouvernement : la loi Perben de programmation pour la Justice alloue des crédits supplémentaires au volet judiciaire de la politique de Ville. Le 3 février 2003 : **Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur, déclare lors d'un déplacement à Toulouse, dans le quartier du Mirail** : "La police n'est pas là pour organiser des matchs de rugby dans les quartiers mais pour arrêter les délinquants."

Cela marque un tournant et l'abandon d'une police de proximité initié par Jean Pierre Havrin, Directeur Départemental de la Sécurité Publique de Haute Garonne et ancien conseiller de Jean Pierre Chevènement qui est débarqué en 2004.

- En mars 2003 : **promulgation de la loi pour la sécurité intérieure (LSI)**, qui renforce considérablement les moyens de la police

judiciaire et élargit les pouvoirs de contrôle par le croisement et l'extension des fichiers d'infractions ou d'« incivilités » (parmi lesquelles on trouve les rassemblements dans les halls d'immeubles).

- Juin 2004 : plan de cohésion sociale incluant la création de l'Institut national des hautes études de sécurité (INHES) remplace l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure (IHESI) et l'installation de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (ZUS) au sein de la Délégation interministérielle à la ville (DIV).

Les **émeutes se poursuivent** malheureusement :

3 mars 2003 : les gendarmes tentent d'interpeller en flagrant délit après une série de cambriolage Mourad, 17 ans et ses deux complices en fuite à bord de deux véhicules. Mourad est tué d'une balle dans la tête par un gendarme à l'issue d'une course poursuite. 50 à 60 jeunes de la ZUP de Valdegour, à Nîmes viennent provoquer les Forces de l'ordre dans le cadre de violences urbaines. Pierre Hugues, Préfet du Gard évoque : « Un groupe extrêmement organisé, très mobile, qui après avoir essayé de plonger le quartier dans le noir, a choisi un certain nombre de cibles, une banque, des vitrines de magasins, à incendié des voitures et tenté de disperser les forces de l'ordre pour pouvoir contrôler le terrain). Le Commissariat, est attaqué à coups de jets de pierres et de cocktails Molotov. Un émeutier tire avec un fusil de chasse de calibre 12 blessant un passant. Un centre commercial est vandalisé. En réponse aux événements, des gérants de commerce du village organisent une pétition de soutien aux gendarmes. Le gendarme est acquitté.

25 décembre 2003 : Sofiane LAMARI 18 ans, est retrouvé mort pendu dans sa cellule Du centre pénitentiaire du Pontet près d'Avignon. Il était mis en examen pour la séquestration et le viol d'une femme commis en réunion dans une cave de Monclar. Ses proches réfutent la thèse du suicide en raison de la présence d'hématomes sur le visage du mort et parce que les

visites lui avaient été interdites. L'autopsie confirmait la thèse du suicide. Des violences éclataient dans la cité Monclar d'Avignon. Soixante-dix CRS étaient appelés en renfort.

1 Janvier 2004 : 324 voitures sont incendiées, dans différentes villes de France, au cours de la nuit du Jour de l'an : de violents affrontements ont notamment lieu entre jeunes et CRS dans le quartier du Neuhof, à Strasbourg. Des émeutes éclatent dans le quartier de HautePierre à Strasbourg après la mort d'un jeune homme de 19 ans, fauché sur une moto volée alors qu'il tentait d'échapper à la police.

Le 13 mars 2004, un jeune homme de 20 ans placé en détention provisoire dans le cadre d'une affaire de vol à main armée était retrouvé pendue dans sa cellule de la maison d'arrêt de l'Elsau, près de Strasbourg. L'autopsie confirmait la thèse du suicide. Une centaine de jeunes manifestaient devant le commissariat central, 16 voitures étaient détruites, des cocktails Molotov lancés contre le bureau de police, deux pompiers, un policier, un chauffeur de bus et un passager étaient légèrement blessés. 4 jours plus tard, un jeune de 19 ans se tue se tue dans un accident en essayant d'échapper à un barrage routier avec une moto volée : les violences recommencent pendant une journée. Un policier est blessé par un jet de pierre.

LES ECHECS DE 50 ANS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

UN ECHEC POLITIQUE

La politique de la ville est en échec car elle repose sur un mauvais diagnostic. Le problème des quartiers populaires ne réside pas dans leur marginalisation dans la vie de la communauté nationale, mais réside dans la guerre territoriale que se livrent des acteurs influents de ces quartiers, à savoir les « **gangs** » (narco-trafiquants) et les « **grands frères** » (personnes disposant d'une autorité morale).

Une violence décomplexée s'installe aujourd'hui dans notre société, et les violences urbaines témoignent **d'une radicalisation d'une partie très active de la population qui s'autorise toutes les dérives.** Cette contre société qui se situe en dehors du champ républicain, piloté par un islamisme radical prend comme modèle l'antisémitisme qui redevient une question fondamentale de la société française.

Cette **contestation du modèle Français induit un recul de la laïcité parfaitement toléré pour satisfaire une minorité.** L'échelle des violences qui s'aggravent avec le temps bien au-delà des limites de l'horreur crée un abyme entre la police soutenue dans cette guerre Par la population, et ces voyous. L'absence de prises de décision, la méconnaissance de l'islamisme et des codes de ces sociétés parallèles qui s'imposent par la violence génèrent une inquiétude légitime au sein de la population.

Au-delà des discours officiels, **les réalités du terrain nous prouvent que la France ne maîtrise plus ces territoires perdus de la République.** Donnant tout son sens au discours de Gérard Collomb qui a son départ du Ministère de l'Intérieur avait alerté sur le nécessaire « reconquête républicaine » des quartiers ghettoïsés en déclarant, « Je crains que demain, on ne vive face à face ».

Or, **ces derniers prospèrent grâce à une économie souterraine qui permet de financer un « Etat dans l'Etat ».**

En 1990, après les émeutes de Vaulx-en-Velin, l'idée que les troubles étaient organisés par des trafiquants de drogue est émise par une dépêche d'Associated-Press et soutenue par le maire de la ville. La seule chaîne qui vérifie l'information sur place et publie un démenti est «La Cinq», sur qui s'alignent les autres chaînes le lendemain.

Les anciens parrains du crime ont cédé la place dans les cités à de jeunes Caïds ultraviolents dont la principale activité est la drogue. Les caïds et des dealers ont pris le pouvoir dans la manipulation de cette violence, qui sert à limiter les interventions des forces de police dans leur secteur d'activité, mais aussi à instaurer un climat de terreur afin de rythmer la vie des habitants des quartiers. Cette économie souterraine fait vivre les cités et contribue à une cohésion sociale dans ces quartiers au fort taux de chômage.

En 1995, **une étude effectuée sur 727 quartiers sensibles français illustre le rapport de la drogue et de la violence dans les quartiers.** La consommation de cannabis augmente simplement avec la taille des agglomérations. Ce sont les facteurs liés à l'économie de la drogue qui ont un lien de causalité avec les violences urbaines : organisation des trafics, systèmes d'approvisionnement et relations entre les trafiquants, la population et les autres milieux de délinquance. La carte du trafic d'héroïne est, quant à elle, très proche de celle des émeutes, à laquelle il faut seulement ajouter les régions frontalières.

Fort de ces constats, il se pourrait que **les trafiquants est joué un rôle dans l'arrêt des émeutes de 2023.** En effet, le désordre n'est pas favorable au commerce et si les trafiquants ont eu un intérêt à montrer leur puissance, au début des émeutes, pour marquer leur territoire, le manque à gagner s'est vite fait sentir et il ne fallait pas que cette situation dure trop longtemps, la présence policière, l'absence de main d'œuvre occupée à

casser piller a eu pour conséquence la chute du chiffre d'affaires, et l'argent reste la priorité numéro un de ses trafiquants. Il n'en fallait pas plus pour que les narco trafiquants volent au secours de l'état pour instaurer une forme de paix sociale propice au commerce.

Le **trafic de drogue est devenu une activité lucrative qui permet de financer l'acquisition et la circulation d'armes à feu**. Les acteurs sociaux de terrain indiquent que les jeunes des quartiers défavorisés ont une « propension récente et dangereuse à se procurer et à détenir des armes à feu. En 2022, **8 027 armes ont été saisies en 2023 par les forces de l'ordre dont 297 armes de guerre**. Ces armes proviennent majoritairement de cambriolage ou des Balkans pour les armes de guerre.

En 2021, ce chiffre équivalait à 7 330, **un nombre d'armes saisies en augmentation de 9.5% sur un an**. Le chiffre se stabilisait autour de 6 000 à 7 000 armes par an. **30% des armes saisies le sont dans le cadre d'affaire de trafics de stupéfiants** ce qui illustre les grandes tendances de la criminalité organisée depuis quelques années. Il est important de préciser que le trafic d'arme n'est pas rentable économiquement, une arme à la différence des stupés n'est pas consommable et l'acquéreur la conservera dans le temps. **Le prix pour une kalachnikov est de 2 500.00 euros et 1 500.00 euros pour une arme de poing**. Le trafic d'arme est donc une activité secondaire et s'adosse souvent à une autre activité criminelle.

Les zones de conflits constituent à terme des zones d'approvisionnement, l'Ukraine à la fin de la guerre pourrait représenter une aubaine pour nombre d'organisations criminelles Européenne. En parallèle, d'autres citoyens se sentant en danger sont amenés à acquérir des armes ; fusils de chasse pour assurer leur défense.

UN ECHEC FINANCIER

Le premier plan banlieue qui préfigurait la politique de la ville a été lancé en 1977. En 50 ans, **cette politique qui s'est institutionnalisée englobe de plus en plus de thématiques telles que la rénovation urbaine, éducation, délinquance, emploi, lutte contre les discriminations, santé, art, culture, mais avec toujours la même logique : « plus de moyens ».**

Cette action interministérielle a vocation à lutter contre les inégalités territoriales. **Collectivités territoriales, associations, entreprises et autres organismes publics participent également à la politique de la ville** qui regroupe tellement de thématiques qu'il est difficile de suivre l'enveloppe budgétaire totale qui y est consacrée.

La Cour des comptes dans son rapport de 2020 relatif à l'Evaluation de l'attractivité des QPV, indique que « **les moyens consacrés à la politique de la ville proviennent des crédits budgétaires de plusieurs ministères, de dépenses fiscales correspondant à de moindres recettes pour l'Etat et les collectivités territoriales, de dotations plus ou moins fléchées à ces collectivités, de fonds européens, de fonds de la participation des employeurs à l'effort de construction, d'investissement des bailleurs sociaux et de prêts de la Caisse des dépôts et consignations** ».

Le montant actuel des moyens financiers mobilisés hors programmes de rénovation urbaine (NPNRU) portés par l'ANRU et dépenses des collectivités territoriales, représenterait près de **9,98 milliards d'euros**.⁷

⁷ Source : Cour des comptes (2020), calculs de la Fondation IFRAP à partir des documents budgétaires, juillet 2023.

Année	Dépenses budgétaires champ 2019	Dépenses Fiscales	Dotations de solidarité urbaine (DSU)	Dotations politiques de la ville	Fonds de solidarité des communes d'IDF	Fonds Européens	Total Périmètre 2019 (en mrd €)
2010	3.0	1.1	1.2			0.2	5.61
2011	2.8	1.5	1.3			0.2	5.80
2012	3.9	1.4	1.4			0.2	6.92
2013	4.0	1.4	1.5		0.23	0.2	7.33
2014	4.2	1.3	1.6	0.1	0.3	0.2	7.62
2015	3.8	1.4	1.7	0.1	0.3	0.2	7.56
2016	4.2	1.7	1.9	0.1	0.3	0.2	8.46
2017	4.0	1.7	2.1	0.1	0.3	0.2	8.31
2018	4.5	3.0	2.2	0.1	0.3	0.2	10.39
2019	4.9	1.7	2.3	0.2	0.33	0.2	9.60
2020	5.8	1.4	2.4	0.1	0.35	0.2	10.26
2021	5.0	1.4	2.5	0.2	0.35	0.2	9.61
2022	5.2	1.3	2.6	0.1	0.35	0.2	9.76
2023	5.4	1.2	2.7	0.1	0.35	0.2	9.98
Total							117

Pour 2023, les dépenses budgétaires sur champ 2019 représenteraient près de 5,4 milliards d'euros, complétés par 1,2 milliard de dépenses fiscales, de 2,7 milliards de DSU en faveur des collectivités (PSR collectivités locales), de 100 millions de dotations de politique de la ville, de 350 millions d'euros issus du fonds de solidarité des communes d'Île-de-France et de 200 millions d'euros de fonds européens.

A l'exception de quelques éléments de rénovation urbaine, l'absence d'effets significatifs des politiques publiques de la ville doit conduire à une réflexion destinée à les réformer de fond en comble dans le sens d'une moindre intervention de l'Etat.

UN ECHEC CULTUREL

Une contre-culture s'est imposée dans ces territoires. Le hip hop qui apparaît aux Etats-Unis vers la fin des années 1970 dans les ghettos noirs américains à l'époque des Black-Panthers. Sa diffusion est limitée à quelques radio pirates. Le rap apparaît en France au début des années 1980. En France avec ses textes calmes et poétiques Mc Solaar impose dans le paysage musical Français un rap positif et léger. Le début des années 1990 voit la naissance d'un rap beaucoup plus revendicatif qu'aux Etats-Unis avec des textes qui prennent une plus grosse importance. À partir du début des années 1990, **le rap français dénonce la situation sociale dans les quartiers populaire les compilations se multiplient** et on voit arriver de nouveaux groupes et prend position dans les différentes affaires en lien avec les émeutes.

En 1995-1996 le rap américain change définitivement avec l'arrivée du « Gangsta Rap ». **Nous assistons des lors à une escalade malsaine, on parle de flingues, d'embrouilles, la violence est au cœur même du projet musical.** A l'image des standards américains, le rap français s'affranchit doucement de toute morale et en 1996, la chanson « Qu'est-ce qu'on attend pour foutre le feu ? » de suprême NTM crée une première polémique. Ce groupe au nom si évocateur interagit avec des textes très durs en véhiculant une haine de la police qui fait trembler l'opinion publique. Dans les années qui suivent, plusieurs groupes de rap reprennent ces thèmes : le rappeur Virus évoque que les gens « s'étonnent que la violence ait pris quelques cours d'escalade, d'après Kelkal, ça remonte à quand j'étais gnome », utilisant donc Kelkal au lieu de calculs, une référence à la chanson Les bidons veulent le guidon où le rappeur Cassidy chantait « à la Khaled Kelkal, je calcule où je dois poser mes quelques bombes ». En 2002, le rap Français s'inscrit pleinement dans les standards américains, tandis que ces derniers entrent en phase « star system » générant des millions et sombrant dans la décadence.

En 2012, les rappeurs AbdulX et Cortex faisait l'objet d'une plainte de Brice Hortefeux pour une chanson intitulée Tirer sur les keufs et une chanson

affirmant « si y a pas l'choix, j'irai tirer sur les keufs, gros ». Maître Jérôme Hassid avocat de Cortex déclarait : Certes, « les propos sont grossiers », mais « il faut tenir compte du particularisme linguistique », du fait que des « jeunes dans certaines cités s'expriment en mode grossier ». Ainsi Cortex qui déclarait « Je ne supporte pas qu'un pédé soit maire de Paris » s'excusait auprès de la communauté homosexuelle, en ajoutant « Pédé c'est comme si je disais connard ». La plainte déposée par l'ancien ministre était considérée comme nulle et Ils étaient tous les deux relaxés.

Le RAP, s'inscrivait à l'origine dans la continuité de la culture de rue. Il représentait initialement le témoin ou le reflet de la vie des jeunes dans les quartiers dit sensibles, il avait valeur d'un fait social. **Les courants politiques qui voyaient là l'occasion pour ces jeunes de dénoncer les difficultés à laquelle ils étaient confrontés n'ont pas pris la mesure de la portée politique du phénomène.** Le ton s'est naturellement durci, pour glisser vers un rap radical encouragé par une classe politique frileuse et la culture du « pas de vague » légitimant une attitude hostile envers la société, les incivilités, le refus de travailler, les trafics en tous genres et par voie de conséquence le développement de l'économie parallèle. Les outrances et les provocations que les rappeurs affichent ne représente que l'idéal de vie de leur public banalisant le machisme, le sexisme, la haine du blanc, du flic, mais aussi des pompiers, du média, l'homophobie avec en point d'orgue récemment l'antisémitisme...)

Les émeutes ont exercé une influence particulière dans le milieu du rap français. Elles sont le sujet principal de la chanson d'Axiom « ma lettre au président » qui se veut comme une lettre ouverte au président Jacques Chirac, à laquelle ce dernier répond publiquement.

Il n'y a pas que la « culture GTA » qui constitue l'échec culturel de la politique de la ville. En effet, une autre réalité l'est tout autant : **il s'agit de l'islamisation des quartiers populaires.** La place de l'islam dans les quartiers populaires interroge, implantée depuis longtemps, elle a pris une plus grande importance au cours de ces dernières années et est devenue

une **revendication identitaire sur fond de désaffection de la société française et de rejet de la laïcité.**

De nombreuses observations de terrain ont souligné **la place croissante de l'islam dans la vie familiale, à l'école, parmi les plus jeunes**, les femmes l'affirmation d'une piété religieuse, la fréquentation plus régulière des mosquées, pratique du ramadan presque systématique chez les hommes, conception extensive du halal, désertion des cantines scolaires, port de signes vestimentaires ostentatoires (abayas, kamis, etc.).

Sournoisement **l'islam remplace l'idéal républicain dans les quartiers populaires.** L'Imam et les mosquées s'imposent structurant la vie des quartiers. Le halal marqueur symbolique ne régit pas que les comportements alimentaires, il définit les interdits dans la vie privée et sociale, du lit conjugal jusqu'au refus d'inscrire les enfants dans les cantines scolaires. C'est pour cette raison que l'islam revêt une dimension et une signification politique qui s'oppose de plus en plus avec le principe de la laïcité de la République.

Enfin dernière composante de l'échec culturel : **la place des réseaux sociaux.** Or, il est vital de ne pas sous-estimer l'influence des réseaux sociaux, **ils impactent fortement une jeunesse livrée à elle-même**, exercent une forte influence négative. Les réseaux sociaux sont le meilleur ambassadeur de l'islam politique qui distille la haine de la musique, des arts... et livre une véritable guerre à la République. Il y a également la montée du complotisme sur les réseaux sociaux qui nourrit une partie de l'imaginaire politique de certains jeunes sur de nombreux sujets : **antisionisme, anti-américanisme ou encore anti-France sur fond d'anticolonialisme.**

Le lynchage médiatique via les réseaux sociaux est aujourd'hui une menace à prendre très au sérieux. Il suffit d'un message haineux ciblant des personnes, d'une dénonciation de faits non vérifiés et très

contestables, d'une supposée atteinte à la religion pour déclencher des esprits faibles, peu ou pas éduqués, mais surtout fanatisés.

UNE MUTATION DES EMEUTES : D'UNE LOGIQUE REVENDICATIVE A UNE LOGIQUE INSURRECTIONNELLE

2005 : UNE ANNEE DE RUPTURE

EMEUTES 2005 : APPARITION D'UNE LOGIQUE INSURRECTIONNELLE

Contexte des émeutes de 2005 :

Le Gouvernement réouvre en janvier 2005 le sujet des banlieues avec la promulgation **de la loi relative à la programmation pour la cohésion sociale** qui s'articule autour de trois volets : emploi, logement et égalité des chances (Programme de réussite éducative).

De même, **le Gouvernement intensifie la lutte contre l'économie souterraine et le trafic de drogue qui mobilise une importante main d'œuvre de jeunes des banlieues**. Les mineurs sont largement utilisés par les trafiquants car ils présentent plusieurs avantages. Ils connaissent parfaitement les quartiers et leurs habitants, ils sont issus de milieu modeste et donc sensibles à l'argent facile, ils sont pour beaucoup livrés à eux-mêmes, et sont donc faciles à endoctriner. Surtout, **ils bénéficient en outre systématiquement de l'excuse de minorité divisant automatiquement les peines encourues par deux**. Durant les dix premiers mois de 2005, la pression policière contre les trafiquants ne cesse de croître, plus de 28 000 véhicules sont incendiés, surtout dans les 750 Zone Urbaines Sensibles.

Le contexte des banlieues reste explosif. Le 7 Mars 2005, Baké Traoré, 19 ans, soupçonné de revendre du crack est grièvement blessé par balle par un fonctionnaire de police. Des jeunes du quartier réagissent et brisent des vitrines, des voitures et des cabines téléphoniques. Six policiers sont

légèrement blessés. Le 1er avril 2005, Karim, adolescent de 17 ans perd le contrôle de son scooter et se tue en essayant d'échapper à une patrouille de la brigade anticriminalité, suscitant plusieurs jours de violences urbaines. Le 20 juin 2005, à la Cité des 4000 à La Courneuve, Sidi Ahmed, 11 ans, est tué par deux balles perdues lors d'une rixe entre deux bandes rivales, **le Ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy déclare lors de son déplacement sur place vouloir « nettoyer la cité au karcher »**. Lors d'un autre déplacement dans un quartier d'Argenteuil (Val-d'Oise), M. Sarkozy est pris à parti par des jeunes, qu'il traite en retour de « racaille » et de « gangrène » démontrant la volonté politique de rompre avec l'omerta.

Du 16 au 19 octobre 2005, la blessure à la cheville et une rumeur de coma sur un adolescent ayant tenté d'échapper à la BAC sur un scooter volé provoquent des violences urbaines au Mas du Taureau à Vaulx-en-Velin, quartier connu pour ses soulèvements urbains depuis le début des années 1990.

Le 27 octobre 2005, une opération de destruction d'un immeuble en présence du ministre des Affaires sociales et du maire de la ville dans le quartier de la Duchère à Lyon, a pour conséquences l'incendie de dix voitures.

Origines des émeutes de 2005 :

Les « émeutes de 2005 » qui ont eu lieu entre le 27 Octobre et le 17 Novembre 2005 dans les banlieues françaises ont pour origine un double évènement :

- 27 octobre 2005 : **deux adolescents, Zyed Benna (17 ans) et Bouna Traoré (15 ans)** meurent électrocutés dans l'enceinte d'un poste électrique alors qu'ils cherchaient à échapper à un contrôle de police. Un troisième adolescent de 17 ans, Muhittin Altun, est également blessé en se cachant lui aussi dans le poste.
- 30 octobre 2005 : peu avant 22 heures, **une cinquantaine d'émeutiers se trouvaient à côté de la mosquée Bilal à Clichy-**

sous-Bois particulièrement fréquentée en période de Ramadan. Plusieurs dizaines de fidèles musulmans prient dans cet ancien entrepôt qui ne ressemblait pas à un lieu de culte. Les policiers diront être « tombés dans un traquenard » car « rien ne laissait penser que c'était une mosquée ». Or, **les jeunes à proximité du bâtiment religieux ont jeté des projectiles sur la police lorsque celle-ci faisait sa ronde » entraînant une riposte par le jet d'une grenade lacrymogène.** Une rumeur qui sera rapidement démentie laisse entendre que des grenades lacrymogènes ont été envoyées dans l'enceinte même de la mosquée. Alors que L'enquête administrative montre que la grenade lacrymogène de type multipot, a bien été lancée par les forces de l'ordre mais a explosé à 60 cm de la mosquée, évacuée en urgence.

Olivier Klein, Adjoint au maire, sur place, voyant les jeunes de Clichy-sous-Bois se rassembler et les CRS se préparer à charger, appelle le maire Claude Dilain pour lui demander d'arrêter ces derniers. Selon Claude Dilain, « c'est à partir de ce moment-là que les émeutes se sont généralisées à la France entière », et pas dès la mort des deux adolescents. Ce point de vue était partagé par le politologue Gilles Kepel et par le ministère de l'Intérieur.

Le jeudi 27 octobre 2005, à 15H30, quelques heures avant la mort des deux adolescents dans le transformateur : Jean-Claude Irvoas était battu à mort alors qu'il prenait en photo des réverbères pour sa société de mobilier urbain. Ses agresseurs en pleine transaction de cannabis qui le décriront plus tard comme un « intrus » sur leur territoire le frappe à mort après l'avoir entraîné derrière un arbre pour échapper à la caméra de surveillance.

Du 20 au 21 novembre 2005, Alain Lambert, 52 ans, gardien du lycée de la Plaine-de-Neauphle à Trappes, meurt asphyxié en essayant d'éteindre sur le parking du lycée des voitures incendiées à l'aide de cocktails Molotov par

quatre délinquants. Les auteurs seront condamnés par la cour d'assises des mineurs à des peines de prison ferme de 4 à 8 ans.

Une extension des émeutes à partir du 1^{er} novembre 2005 :



Les émeutes, d'abord localisées à Clichy-Montfermeil s'étendent par émulation et par solidarité affirmée à plus de 80 communes en Ile de France, avant de se propager pour la première fois de l'histoire contemporaine à plus de 200 communes sur la France entière.

Plusieurs voitures sont incendiées dans le hall d'immeuble « du forum » dans le quartier de la Panoise à Besançon, dans la nuit du 2 au 3 Novembre 2005. L'épaisse fumée s'engouffre rapidement dans la cage d'escalier menaçant une centaine d'étudiant. Salah Gaham, **le veilleur de nuit meurt en tentant d'éteindre l'incendie pour porter secours aux étudiants**. Il devient le premier mort des émeutes. Le bilan humain de cet incendie criminel sera de 1 mort et 14 blessés dont 2 graves.

Le 7 novembre 2005, Jean-Jacques le Chenadec, retraité de 61 ans qui réside à Stains, tente d'éteindre un feu de poubelle avec un de ses voisins en bas de chez lui. Il est victime d'une agression et d'un coup de poing de Salaheddine Alloul délinquant émeutier, qui sera à l'origine de la mort de ce sexagénaire après 2 jours de coma.

L'émeute comparable en province et en région parisienne durant la nuit du 6 au 7 novembre devient à partir de la nuit du 7 au 8 novembre majoritaire en province, touchant des zones urbaines sensibles dans une quarantaine de départements. **La nuit du 7 au 8 novembre les émeutes touchent 274 communes et comptabilisent 1 500 voitures incendiées en France.**

6 novembre 2005 : à l'issue d'une réunion du Conseil de sécurité intérieure, **Jacques Chirac souligne la nécessité de rétablir la sécurité et l'ordre**

public. Le Syndicat de la magistrature dénonce une "escalade répressive" dans les choix du gouvernement pour endiguer les violences urbaines.

7 novembre 2005 : **Dominique de Villepin annonce le prochain recours au couvre-feu et l'appel à 1 500 réservistes en plus des 8 000 policiers et gendarmes déjà mobilisés.** Il annonce par ailleurs des mesures d'ordre social (apprentissage dès l'âge de 14 ans, multiplication des bourses scolaires, augmentation de l'aide aux associations) et souhaite renforcer les pouvoirs du maire en matière d'ordre public.

8 novembre 2005 : **Le Conseil des ministres prend un décret permettant d'imposer un couvre-feu "dans des zones qui seront définies",** en se fondant sur la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 qui institue l'état d'urgence dans le contexte de la guerre d'Algérie.

9 novembre 2005 : Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur et de l'aménagement du territoire, **annonce avoir demandé aux préfets d'expulser tous les étrangers condamnés dans le cadre des violences urbaines** ; les sénateurs Verts réclament la création d'une commission d'enquête parlementaire sur la gestion des forces de l'ordre de Nicolas Sarkozy.

14 novembre 2005 : Présentation en Conseil des ministres d'un projet de loi prorogeant, à compter du 21 novembre, l'état d'urgence pour une durée de 3 mois. Allocution radiotélévisée de Jacques Chirac, qui annonce certaines mesures pour aider les jeunes des quartiers difficiles à sortir de la "crise d'identité". Ainsi **la logique de compréhension et d'apaisement l'a emporté sur le règlement du problème de fond.**

Fin novembre 2005, **la police annonce un "retour à une situation normale partout en France".** Dominique de Villepin, Premier ministre, annonce, la création de 15 ZFU supplémentaires et de 20 000 contrats d'accompagnement pour l'emploi et de contrats d'avenir pour les jeunes des quartiers difficiles.

22 décembre 2005 : **Le décret n° 2005-1621 et le décret n° 2005-1646 du 27 décembre 2005 instituent six préfets délégués à l'égalité des chances** nommés dans les Bouches-du-Rhône, l'Essonne, le Nord, le Rhône, la Seine-Saint-Denis et le Val-d'Oise.

Chronologie des émeutes de 2005					
27 octobre 2005, 2 adolescents de 15 et 17 ans poursuivis par la police meurent électrocutés. C'est le début des violences.					
Bilan au matin du...	Véhicules incendiés	Interpellations	Policiers blessés	Morts	Lieux
28 octobre 2005	23	-	-	-	Clichy sous bois
29 octobre 2005	29	14	-	-	Clichy sous bois
30 octobre 2005	20	19	-	-	Clichy sous bois
31 octobre 2005	18	-	-	-	Clichy sous bois
1 novembre 2005	68	-	-	-	Seine-Saint-Denis
2 novembre 2005	228	-	-	-	France
3 novembre 2005	315	29	-	1	France
4 novembre 2005	519	78	-	-	France
5 novembre 2005	897	253	2	-	France
6 novembre 2005	1 295	349	-	-	France
7 novembre 2005	1 408	395	35	1	France
8 novembre 2005	1 173	330	4	-	France
9 novembre 2005	617	280	1	-	France
10 novembre 2005	482	203	-	-	France
11 novembre 2005	463	201	8	-	France
12 novembre 2005	502	206	2	-	France
13 novembre 2005	374	212	2	-	France
14 novembre 2005	284	115	5	-	France
15 novembre 2005	215	71	-	-	France
16 novembre 2005	165	44	-	-	France
17 novembre 2005	98	33	-	-	France
T O T A L	9193	2921	56	2	

Profil des émeutiers de 2005 :

Les violences sont localisées pour 85 % dans des quartiers classés en zone urbaine sensibles. **Les émeutiers sont surtout des jeunes d'origine africaine, issus des dernières vagues d'immigration en France. 95 % des émeutiers interpellés sont de nationalité française.**

Ils ne sont pas majoritairement des délinquants mais ont un rapport difficile avec la police, et de manière générale avec l'autorité. Sans revendication particulière, **ils se fondent sur un sentiment de légitimité morale justifié par le déni mensonger des autorités mais surtout une forme de rejet de la société dont ils se disent victimes.** Ils font état d'un vécu de multiples humiliations accumulées, discrimination à l'emploi, humiliation à l'école, et pour chacun d'entre eux, violences policières confirmant la thèse des analystes qui affirment que les émeutes trouvent leur origine dans la colère et la frustration des jeunes.

Une étude de Laurent Mucchelli, révèle **qu'un seul émeutier interrogé sur douze parle de la mort de Zyed Benna et Bouna Traoré de façon détaillée.** Les autres insistent plutôt sur l'absence d'excuses de la police après ces morts, ainsi qu'après le jet de grenade lacrymogène contre la mosquée Bilal. Il ne s'agit donc pas d'un communautarisme des fils d'immigrés Africains et Nord-Africains mais d'un retournement du racisme pour le transformer en source de fierté et d'appartenance.

Cette observation est partagée par le **Conseil national des villes qui parle de « leur absence de place dans la société ».** Les jeunes expliquent leurs motivations en citant la rivalité entre les cités, l'aspect ludique de la destruction, le défi à l'autorité, la volonté de marquer son territoire, et une rancœur très forte envers les représentants de l'État et en particulier la police.

La quasi-totalité des personnes interpellées sont Françaises, mais on compte une majorité de personnes « issues de l'immigration », dont un peu plus de la moitié de familles maghrébines.

Ce rapport indique que les autorités islamiques n'ont joué « aucun rôle dans le déclenchement des violences et dans leur expansion ». Au contraire, des représentants de l'Islam ont parfois tenté de s'imposer comme médiateurs : **l'Union Des Organisations Islamiques en France publie un texte recommandant aux musulmans de ne pas participer aux émeutes afin d'éviter les amalgames.** Le rapport affirme que l'extrême gauche « n'a pas vu venir le coup et fulmine de ne pas avoir été à l'origine d'un tel mouvement ».

A contrario, le politologue et islamologue Gilles Kepel indique que les émeutes de 2005 « permettent, à côté de la participation politique massive des enfants de l'immigration musulmane, l'émergence d'une minorité salafiste visible et agissante ». Il voit ainsi **dans les émeutes de 2005 le point de départ du djihadisme de « troisième génération »**, répondant à l'Appel à la résistance islamique mondiale de Abou Mosaab al-souri qui donnera ses premiers résultats tangibles avec l'affaire Mohamed MERAH.

Les profils en Yvelines :

121 personnes sont arrêtées, dont 2 femmes dont autant de majeurs que de mineurs. La tranche d'âge des 18 à 21 ans est la plus représentée. L'immense majorité des personnes interpellées vit dans un logement HLM chez ses parents. **81 % des interpellés vivent dans le quartier où ils sont arrêtés.** 26 personnes interpellées sont connues des services de police ou de gendarmerie. **Sur les 59 jeunes scolarisés à l'heure de leur arrestation, 10 d'entre eux font l'objet d'une investigation poussée qui révèle qu'ils sont des éléments perturbateurs en classe.**

Les profils en Seine-Saint-Denis :

300 hommes sont arrêtés et aucune femme. 52 sont relâchés par absence de faits attestés. Sur les 300, on compte 122 majeurs et une légère majorité de personnes qui ne sont pas connues des services de police ou de Gendarmerie. On compte 85 mineurs (sur 178) dont le décrochage familial et scolaire a déjà été l'objet de signalements et de prises en charge. Plus de la moitié des personnes interpellées ne comptent aucune activité professionnelle ou sociale.

Bilan de la réponse judiciaire :

Durant ces troubles, qui à leur pic ont mobilisé 11 200 policiers et gendarmes, **2 921 émeutiers présumés sont interpellés**. Au 14 novembre 2005, on totalise **597 incarcérations**, dont 108 mineurs sur les 734 personnes placées en garde à vue.

Au 30 novembre 2005, il est fait état de **4 770 interpellations**, débouchant sur 4 402 gardes à vue et **763 incarcérations**, dont plus d'une centaine de mineurs. **422 majeurs ont été condamnés en comparution immédiate**. Plus d'un tiers des jeunes déférés au tribunal de Bobigny ont été jugés innocents et 135 informations judiciaires ont été ouvertes. Sur l'ensemble des condamnations judiciaires, à la suite des « violences urbaines », **les étrangers représentent 6 % du total**.

Le 9 novembre 2005, **le ministère de l'Intérieur annonce la suspension de huit policiers pour des violences illégitimes filmées exercées le 7 novembre** sur un jeune homme interpellé la veille à la Courneuve. Cinq d'entre eux seront mis en examen. Deux policiers seront condamnés à un an de prison avec sursis, avec inscription au casier judiciaire, et interdiction d'exercer leur fonction pendant un an alors qu'un troisième écopra de six mois de prison avec sursis, avec inscription au casier judiciaire. Deux policiers la standardiste ainsi que l'un des intervenants impliqués dans les événements de Clichy sont mis en examen à la suite d'une plainte des parents de Zyed Benna et Bouna Traoré pour non-assistance à personne à danger, ils seront relaxés.

Ces **violences urbaines auront duré trois semaines**, les dégâts se chiffreront en centaines de millions d'euros de dégâts. Elles auront choqué, secoué la France et fait trembler le gouvernement. **Rien que pour la région parisienne les dégâts s'élèvent à plus de 200 millions d'euros**. Un retraité passé à tabac ne survivra pas une femme a failli mourir brulé vive dans un bus.

Alors que **la classe politique préfère parler de troubles sociaux les caméras du monde entier sont braquées sur la France**. La presse étrangère qui fait immédiatement référence à des problèmes d'intégrations ethnique pointe les politiciens Français voire la société Française très durement critiqués. Un journal libanais titre : « Le fiasco de l'intégration à la Française ». Fox News commente « des centaines de villes attaquées ». La chaîne info, proche des néoconservateurs de Bush appose sur le drapeau Français le logo « Muslim (émeutes musulmanes), le pays des lumières n'est « plus une puissance majeure mais une parodie de puissance » écrit le « Los Angeles Time ». **Vu d'Amérique, notre pays affronte une guérilla urbaine, les médias Russes font la comparaison avec la guerre en Tchétchénie**. Tous les médias déconseillent unanimement à leurs ressortissants de se rendre en France.

L'APRES 2005 : PLUS DE VOLONTARISME MAIS DES RESULTATS CONTRASTES

Malgré la prise de conscience de l'état d'alerte des zones sensibles, **les émeutes se poursuivent sur les années succédant à 2005**. Les années 2006 et 2007 sont révélatrices du climat social des banlieues malgré les politiques menées :

- Février : deux étrangers impliqués dans les événements de novembre sont expulsés vers leur pays d'origine ;
- Le 9 mars 2006, **le CIV crée 15 nouvelles ZFU**, portant ainsi leur nombre total à 100 et des « contrats urbains de cohésion sociale » pour prendre la suite des contrats de ville dès 2007. **L'accélération du programme de rénovation urbaine et son prolongement de 2 ans jusqu'en 2013 sont aussi annoncés.**

- Le 30 mars 2006, la **circulaire « Principe et modalités de la politique de l'éducation prioritaire »** présente un plan de relance de l'éducation prioritaire. Près de 250 réseaux ambition réussite (RAR), dotés de moyens supplémentaires, sont créés. Les ZEP et REP deviennent des réseaux de réussite scolaire (RRS) pilotés au niveau académique. Chaque RAR ou RRS est composé d'un seul collège et des écoles de son secteur de recrutement.
- Le 31 mars, il y a la **promulgation de la Loi n°2006-396 pour l'égalité des chances**, destinée à répondre aux émeutes urbaines de l'automne 2005, se concentre sur l'emploi et l'éducation qui :
 - o **instaure le service civil volontaire, avec un objectif de 50 000 jeunes volontaires en 2007.** En 2009, seulement 3 000 jeunes ont signé un contrat de service volontaire ;
 - o la **création d'un Contrat première embauche (CPE)**, finalement abandonné sous la pression de la rue ;
 - o Le **CV anonyme ne sera jamais mis en œuvre.**
- Le 13 juillet, la loi n° 2006-872 portant sur **l'engagement national pour le logement** est promulguée. Elle vise à encourager les mairies à construire et développer l'offre de logements en location à loyer maîtrisé, mais aussi à lutter contre l'habitat indigne.
- **Lancement des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS)**, jusqu'en 2010 qui remplacent les contrats de ville, créés en 2001. Les CUCS sont des contrats passés entre l'État et les collectivités qui engagent les partenaires à réaliser des actions concertées pour améliorer la vie quotidienne des habitants dans les quartiers connaissant des difficultés (chômage, violence, logement, etc.).
- Le 5 mars 2007, la loi 2007-297 relative à **la prévention de la délinquance des mineurs**, les violences conjugales, les infractions sexuelles et la consommation de drogue est adoptée.
- Lancement des projets Urbains Intégrés financés par les fonds Européen pour 2007-2013.

La Cour des comptes dresse un constat sévère sur le fonctionnement de la politique de la ville dans un rapport sur la politique de la ville en 2013.

LES EMEUTES DE 2007 : LES POLICIERS CIBLES PAR DES TIRS D'ARMES A FEU

L'après 2005 est marqué par les émeutes de 2007 à Villiers-Le-Bel où des policiers feront l'objet de la pire agression possible : **être ciblés par des tirs d'armes à feu.**

Dimanche 25 Novembre 2007, vers 17H00, **une collision à lieu entre une mini moto de cross et un véhicule de police.** Sous la violence du choc Moushin Sehhouli et Laramy Samoura âgés respectivement de 15 ans et 16 ans démunis de casque sont tués sur le coup. Un groupe hostile se forme rapidement contraignant les policiers à quitter les lieux sans pouvoir protéger la scène de l'accident et procéder aux constatations. Le Commissaire divisionnaire du Commissariat de Police de Sarcelle qui tente de se maintenir sur les lieux avec les secours dans un souci d'apaisement est violemment Pris à parti, il est victime d'une tentative de lynchage et son véhicule personnel est détruit.

Rapidement **des groupes de jeunes déclenchent de violents incidents et affrontent directement les forces de l'ordre, responsables à leurs yeux du décès des deux adolescents.** Des scènes de pillage et de violences urbaines ont lieu du 25 au 28 Novembre. Les postes de polices de Villiers le Bel, Sarcelles, Gargues les Gonesse et Arnouville-Lès-Gonesse sont attaqués, des commerces sont pillés et détruits, de nombreux véhicules une école et une bibliothèque sont brûlés

L'enquête révélera que les policiers se déplaçaient à 64 km/h sans faire usage des avertisseurs sonores et lumineux pour prêter assistance à un équipage de la Brigade Anticriminalité. Les adolescents circulaient sans casques sur une moto de cross de 80 cm³, non homologué ne répondant pas aux critères de sécurité pour circuler sur la voie publique. Le système de freinage et les pneumatiques de la moto étaient hors d'état. Le pilote de l'engin qui circulait à 66 km/h n'a pas respecté la priorité à droite qui revenait au véhicule de police.

Les émeutes de 2007 qui ont duré 15 jours n'ont pas le même retentissement dans la mémoire collective que les événements de 2005 et 2023. Pourtant, elles se caractérisent par **l'utilisation contre les forces de l'ordre au cours d'embuscades violentes et planifiées, de jets de projectile parfois incendiaires.** De plus, fait sans précédent, les forces de l'ordre seront ciblés par des tirs d'armes à feu. Des petits groupes, organisés, mobiles, attaquent commerces, passants et automobilistes. Les services de secours, les élus, et les journalistes font aussi l'objet d'agressions violentes. Sur le seul département du Val d'Oise, les ministères de l'intérieur et de la justice faisaient état de 119 policiers blessés dont 81 par des tirs de chevrotine, parmi lesquels 5 le sont plus grièvement par des projectiles de plus gros calibre sans qu'aucun tir de riposte n'ait été engagé. Un médecin urgentiste du Val d'Oise, juge impressionnant que 95% des policiers accueillis aient été blessés par balle.

Bilan des émeutes de 2007 :

- 119 policiers blessés, dont 81 par des tirs de chevrotine et 5 plus grièvement par des projectiles de plus gros calibre.
- 2 millions d'euros de dégâts, 49 commerçants sinistrés sur la commune de Villiers le Bel.
- Parmi les Garges les Gonnesse 38 individus seront identifiés, 33 seront jugés aux Tribunaux correctionnels et 5 en cours d'assise.



Voiture brûlée, décembre 2007

Réponse judiciaire :

- 48 émeutiers condamnés et 29 individus reconnus coupables de tirs sur les policiers.
- Juillet 2009, le tribunal correctionnel de Pontoise condamne 10 mis en cause pour violences volontaire avec armes par destination sur les forces de l'ordre à des peines de 12 mois avec sursis à 3 ans de prisons fermes.
- Garges-Lès-Gonesse 38 individus seront identifiés, 33 seront jugés aux Tribunal correctionnels et 5 en cours d'assise. En cours d'assise, 2 seront acquittés et trois seront condamnés à des peines de 3 à 15 ans de réclusion criminelle.
- Sur la mort des deux adolescents, le conducteur du véhicule de police est condamné au chef d'homicide involontaire.

Depuis cette affaire la prise en charge par les forces de l'ordre des deux roues refusant d'obtempérer soulève de nombreuses difficultés alors que le phénomène des rodéos urbains augmente. **On dénombre environ 27 000 refus d'obtempérer par an**, soit 1 toutes les 2 minutes en 2023 selon les chiffres du ministère de l'Intérieur.

2007-2023 : LES PROBLEMES DANS LES QUARTIERS DEVIENNENT XXL

Les années qui suivront maintiendront le déni et les tabous. D'autant plus à partir de 2012 où face à l'explosion du nombre de morts à Marseille dans des règlements de compte, **François Hollande refuse à envoyer l'armée**. Par cette déclaration, il dit implicitement que l'Etat n'est pas prêt à tout pour reconquérir les territoires perdus de la République.

20 juin 2008 : Fadela Amara, secrétaire d'État chargée de la politique de la ville, présente un **"Plan espoir banlieue", aux moyens limités (1 milliard d'euros) axé sur 215 quartiers**. Dans le cadre du comité interministériel des villes et du développement social urbain. Nicolas Sarkozy, président de la République, présente un nouveau plan banlieue, intitulé **"Une nouvelle politique en faveur des banlieues"**, dont l'ambition est de mettre en relation l'ensemble des acteurs concernés par la politique de la ville.

14 mai 2009 : Le décret n° 2009-539 du 14 mai 2009 relatif aux instances en charge de la politique de la ville remplace la délégation interministérielle à la ville par le secrétariat général du comité interministériel des villes.

3 novembre 2009 : Le Sénat **publie un rapport sur l'enquête de la Cour des comptes sur l'articulation entre les dispositifs de la politique de la ville et de l'éducation prioritaire dans les quartiers sensibles**. Le rapport souligne l'urgence d'une meilleure cohérence territoriale entre la politique de la ville et l'action de l'Éducation nationale. Ainsi, les Contrats Unique de Cohésions Sociale sont prolongés jusqu'en 2014.

Lundi 6 juillet 2010 : Mohamed Benmouna, 21 ans, en garde à vue au Commissariat de Chambon-Feugerolles dans le cadre d'une affaire d'extorsion de fonds est trouvé inanimée dans sa cellule en fin de journée après une tentative de suicide par pendaison. Il décèdera le 8 juillet au CHU de Saint Etienne. L'hypothèse « d'un meurtre de la police » est immédiatement soutenue par des jeunes de quartiers. L'autopsie ne révélera aucune trace de violence et confirmera que Mohamed Benmouna à succombé à un arrêt cardiaque par suffocation.

Mercredi 8 juillet 2009 : des épaves calcinées de véhicules témoignent d'une première nuit d'émeute. Après trois nuits d'émeutes à Firminy et dans les cités voisines, le centre commercial est incendié ainsi que plusieurs dizaines de véhicules.

Nuit du 15 au 16 Juillet 2010 : le braqueur multirécidiviste Karim Boudouda, est tué dans le quartier de la Villeneuve à Grenoble où il habitait au cours d'un échange de tir avec la Brigade anticriminalité à l'issue d'une course poursuite. Il avait auparavant braqué avec un complice le casino d'Uriage avant de prendre la fuite à bord d'un véhicule volée. Durant les Nuits des 16, 17 et 18 juillet 2010 éclatent des émeutes qui impliquent une trentaine de jeunes décidées à le venger. Plusieurs dizaines de voitures sont brûlées. La police et les émeutiers échangent des tirs à balles réelles à deux ou trois

reprises. **Une lourde opération de police médiatisée est lancée à Arlequin Nord, déployant jusqu'à 300 hommes dont des brigades d'interventions spéciales du RAID et du GIPN.** Pendant plusieurs jours, La Villeneuve est isolée du reste de la ville, notamment en raison de l'arrêt de la circulation du tramway

La loi organique du 29 Mars 2011 institue le défenseur des droits et supprime la Halde.

Le **programme ÉCLAIR (école, collège, lycée, ambition, innovation, réussite)** vise à donner plus d'autonomie aux établissements et aux réseaux afin de développer l'innovation. Il crée la mission de préfet des études : un professeur coordonnateur par niveau au collège, chargé de renforcer les liens entre le pédagogique et l'éducatif, entre le premier degré et les parents.

17 juillet 2012 : **La Cour des comptes publie un rapport sur une décennie de réformes concernant la politique de la ville.** La Cour des comptes fait un bilan de l'application de la loi de 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine et plus particulièrement de l'avancement du programme national de rénovation urbaine (PNRU) et son articulation avec les dispositifs d'accompagnement social. Le rapport constate **une persistance des inégalités entre les quartiers prioritaires et les territoires voisins.**

12 Aout 2012 : Des fonctionnaires de la BAC procèdent au contrôle routier d'un automobiliste remontant une rue en sens interdit à Amiens. Cette intervention est le point de départ d'un attroupement hostile de jeunes du quartier d'Amiens-Nord connu pour sa violence. Des renforts dépêchés sur place et les fonctionnaires ont dû faire usage de lacrymogènes et de Flash Ball pour se dégager", des heurts violents ont eu lieu pendant 2 nuits. « 16 policiers ont été blessés dans ces heurts par des tirs de chevrotine et de mortier et par de jets de projectiles : le plus gravement atteint à 15 jours d'arrêt de travail ». Plusieurs car-jackings (vols de voitures avec violence)

sont constatés. Un centre de loisirs, une salle de sports et une école maternelle ont aussi été incendiés.

Sous le retour des socialistes :

Octobre 2012 : Début de la concertation Nationale sur la Politique de la ville. 19 février 2013 Jean-Marc Ayrault, Premier ministre, dresse le bilan qui marque la fin de la concertation nationale sur la politique de la ville et dresse un plan d'action visant à :

- réduire le nombre de territoires bénéficiant des crédits de la politique de la ville afin de mieux cibler les problèmes de ces territoires et de répondre à leur complexité ;
- élaborer de nouveaux contrats entre l'État et les collectivités qui incluraient à la fois la dimension urbaine et la dimension sociale.

18 juillet 2013 : Le contrôle à Trappes d'une jeune femme portant le voile intégral dégénère rapidement, Michael Khiri, 21 ans s'oppose violemment au contrôle d'identité de sa femme qu'il trouve illégitime en plein ramadan il ajoutera ne pas comprendre pourquoi on lui impose une loi qui va à l'encontre de sa religion. Sa femme Cassandra G, 20 ans qui refusera de s'exprimer dénoncera ce contrôle au Collectif contre l'Islamophobie en France sous le nom de « Hajar ». Cette affaire se soldera à l'issue de trois nuits d'émeutes par de nombreux incendie de poubelles et d'abribus, des tirs de mortiers, de feux d'artifice et de projectiles divers sur les forces de l'ordre engagées pour défendre le Commissariat assiégé par plus de 200 jeunes. 6 d'entre eux âgés de 18 à 25 ans ont été interpellés pour violences volontaires. Michael Khiri sera condamné à 3 mois de prison avec sursis et 1 000 euros d'amende.

17 décembre 2013 : **L'article 36 du règlement (UE) 1303/2013 du Parlement européen met en place l'investissement territorial intégré (ITI).** Cet instrument permet d'élaborer une stratégie intégrée sur un territoire donné de manière transversale et en couplant les budgets de plusieurs

axes prioritaires. Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) feront partie des territoires concernés en France.

21 février 2014 : **La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine dite « loi Lamy » réforme la politique la ville.** Elle recentre la politique de la ville sur la réduction des écarts entre les 1 514 QPV et les autres quartiers. Le législateur inscrit le principe d'une co-construction de la politique de la ville avec les habitants. Elle crée un contrat de ville piloté à l'échelle intercommunale et lance le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), instaure un contrat urbain unique pour la ville et la cohésion sociale avec la mobilisation de toutes les politiques publiques pour rétablir l'égalité dans les QPV et crée l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV), qui remplace l'Onzus.

24 mars 2014 : La **loi pour l'accès au logement et l'urbanisme rénové** (dite loi Alur) porte à 25% la part d'obligation des villes en logements sociaux.

17 juin 2014 : **Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)** est créé. Najat Vallaud-Belkacem, ministre des Droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports, présente la nouvelle géographie prioritaire : 1 300 quartiers, contre 2 600 auparavant, sont concernés afin de concentrer les efforts sur les quartiers les plus pauvres.

16 décembre 2014 : le Président de la République présente la liste des quartiers du NPNRU et lance le volet urbain et des investissements territoriaux intégrés (ITI) financés par les fonds européens pour 2014-2020.

6 mars 2015 : Dans le cadre d'un comité interministériel sur l'égalité et la citoyenneté, Manuel Valls évoque en France "un profond malaise, social et démocratique" et "une crise des valeurs". Il évoque l'"apartheid" afin de désigner les quartiers populaires et prône "une République ferme et bienveillante". **Les ZUS sont remplacées par des Quartiers prioritaires de la politique de Ville (QPV)** et l'Observatoire National de la Politique de la Ville (ONPV).

Encadré n°6 : Bilan des quinquennats Hollande et Sarkozy

Entre 2005 et 2015, le paysage des cités change du tout au tout, en raison d'une lourde opération de rénovation de plus de 600 quartiers : **48 milliards d'euros sont dépensés en dix ans, 151 000 logements sont démolis, 136 000 reconstruits et 320 000 réhabilités**. D'autres opérations de renouvellement urbain sont mises en place, par exemple l'ajout de voies publiques et de transports en commun pour désenclaver les quartiers. Si les améliorations urbaines sont très visibles, la pauvreté, elle, s'aggrave après les émeutes. L'observatoire National des Zones Urbaines Sensibles remarque que les écarts économiques entre zones sensibles et le reste du territoire se sont creusés pendant et après la crise de 2008, comptabilisant le triple de familles vivant sous le seuil de pauvreté en moyenne. Le chômage reste très élevé : 10 points de plus que dans le reste du territoire, et 45 % chez les jeunes. Les habitants des quartiers sensibles ont donc tendance à rapporter que la rénovation urbaine n'a pas amélioré leurs conditions de vie.

2017-2023 : DU RAPPORT BORLOO AUX EMEUTES DE 2023

Le 2 février 2017, **Théo Luhaka se serait violemment interposé à l'interpellation d'un dealer à Aulnay-Sous-Bois**. La situation dégénère et il ait fait usage de la force pour maîtriser Théo Luhaka qui déclarera avoir été violé et maltraité par des policiers pendant cette intervention. Plusieurs centaines de personnes se regroupent devant le tribunal de Bobigny, des magasins sont vandalisés et la gare routière est quasi-rasée. Une voiture de journaliste est incendiée sans faire de blessés. Plus tard, des commissariats sont attaqués dans plusieurs villes de la région parisienne. **À Marseille, des affrontements ont lieu entre 250 manifestants et la police**. À Rouen, quatorze personnes sont interpellées après des affrontements. D'autres affrontements ont lieu à Villeurbanne Chambéry et Rodez. Les faits seront requalifiés du chef moindre de violence ayant entraîné une ITT de 60 jours entraînant des peines de 3 à 12 mois de prison avec sursis pour trois des quatre policiers.

Le 17 octobre 2017, à la suite des premiers états généraux de la politique de la ville, **élus locaux et associations lancent l'appel de Grigny**, réclamant 10 mesures d'urgence concrètes à mettre en œuvre avant le budget 2018, précédant un plan national de solidarité.

Le 14 novembre 2017, **Emmanuel Macron répond entre autres à l'appel de Grigny incarnera l'espoir des banlieues avec la promesse d'une mobilisation générale en faveur des quartiers**. « Rétablir l'égalité Républicaine dans les quartiers » cette idée phare du rapport BORLOO qui propose des programmes en vue de l'élaboration du « plan banlieue » prôné par Emmanuel Macron ne sera jamais mise en œuvre.

Sous l'impulsion du ministre délégué à la Ville François Lamy, **une loi crée des conseils citoyens consultés** pour élaborer et mettre en œuvre les Contrats de ville. On en comptait plus de 1 150 en 2017. Le 26 mars 2018, **le programme « Action cœur de ville » est doté de 5 milliards d'euros sur 5 ans qui concerne 234 villes ou binômes de villes**. Le programme est destiné à redonner de l'attractivité et du dynamisme aux centres des villes moyennes via des aides à l'implantation commerciale.

Le 26 avril 2018, **le rapport Borloo « Vivre ensemble, Vivre en grand pour une réconciliation nationale » décline 19 programmes**. Toutefois, le 22 mai 2018, Emmanuel Macron annonce que le rapport de Jean-Louis Borloo ne sera pas suivi d'un plan pour les banlieues, car « on est au bout de cette méthode » et « poursuivre dans cette logique c'est vouloir poursuivre dans l'assignation à résidence, la politique spécialisée, une forme de politique de clientèle en quelque sorte, qui ne bougerait pas, qui serait allouée à certains quartiers, certains espaces ».

Le 10 décembre 2018, **Emmanuel Macron à travers la crise des Gilets jaune découvrira l'autre France « la majorité silencieuse qui va mal »**. Il décrètera un état d'urgence économique et social et présentera des mesures économiques en faveur du pouvoir d'achat. A l'heure des choix économiques, la banlieue les banlieues sera délaissée.

Le programme des cités éducatives, issues du rapport Borloo, vise à dynamiser les QPV en mobilisant autour de l'enjeu éducatif. Elles ont pour objectif d'accompagner les parcours individuels éducatifs depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle. Un rapport de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep), de 2022, souligne une absence de vision homogène et le manque de perspectives à long terme et de moyens humains du programme.

Le 14 novembre 2020, dans le contexte de l'examen du projet de loi de finances pour 2021, **une centaine de maires, dans l'Appel du 14 novembre, demandent que 1% du plan de relance soit consacré aux quartiers les plus fragiles.** Un rapport de la Cour des comptes sur l'évaluation de l'attractivité des quartiers prioritaires, dans le contexte des 40 ans de la politique de la ville, souligne qu'en dépit des 10 milliards d'euros annuels qu'y consacre l'État, l'attractivité des QPV a peu progressé en 10 ans.

Des expérimentations sur les contrats locaux d'accompagnement (CLA) sont mises en place dans les académies d'Aix-Marseille, de Lille et de Nantes pour introduire plus de progressivité dans l'allocation des moyens en faveur des écoles, des collèges et des lycées socialement proches de l'éducation prioritaire.

Le mardi 26 avril 2022, l'arrivée dans la cité de la Présentation à La Seyne-sur-Mer d'un véhicule de police à la poursuite d'un conducteur de scooter auteur d'un refus d'obtempérer déclenche une flambée de violence. Le conducteur du scooter s'est réfugié dans cette cité bien connu pour son trafic de stupéfiants. **2 policiers nationaux et 2 policiers municipaux sont blessés, des véhicules sont incendiés ou dégradés.** Les violences cessent après l'interpellation de 6 personnes connues des services de police pour être mis en cause régulièrement dans le trafic de stupéfiant local. Une des hypothèses avancées explique ces violences en raison de la pression policière trop importante dans le cadre de la lutte ces dernières semaines.

Le 6 décembre 2022, **des débordements éclatent dans le quartier de La Gabelle à Fréjus en marge de la victoire du Maroc sur l'Espagne**. Un policier est blessé. Le maire de la ville décide alors de priver le quartier de subventions, une décision critiquée comme discriminatoire, injuste voire raciste par de nombreux observateurs.

2023 : UNE ETAPE DE PLUS VERS LA LOGIQUE INSURRECTIONNELLE

CHRONOLOGIE DES EVENEMENTS

Du 27 juin au 7 juillet 2023, **la France a connu un déferlement de violences inédit par son ampleur et son intensité**, à la suite de la mort à Nanterre du jeune Nahel Merzouk, mortellement touché par le tir d'un policier lors d'un contrôle routier. En quelques nuits d'affrontements, les émeutes de 2023 ont excédé, en violence et en destruction d'équipements publics ou commerciaux, **les trois semaines de violences urbaines, pourtant majeures, que notre pays avait connues en 2005 qui avaient conduit à déclarer en octobre 2005 le régime de l'état d'urgence prévu par la loi du 3 avril 1955.**

Mardi 27 juin 2023 : **A Nanterre, Nahel Merzouk, 17 ans, est tué par un policier alors qu'il tente de se soustraire à un contrôle routier** en refusant d'obtempérer aux injonctions de l'agent qui braque son arme sur lui. Connu pour une quinzaine de mentions au Fichier des Antécédents Judiciaires avait déjà été mis en cause à 5 reprises pour des refus d'obtempérer depuis 2021 sans jamais être condamné. Le véhicule Mercedes conduit par Nahel Merzouk est un véhicule de location immatriculé en Pologne. Cette méthode largement rependue permet à échapper aux sanctions lorsque des infractions au Code de la Route sont commises sans interception. En effet les plaques d'immatriculation Polonaise rendent impossible la remontée jusqu'aux auteurs des infractions commises au volant. Ces véhicules sont loués pour des sommes dérisoires à la journée au week-end ou à la semaine dont les conducteurs parfois jeunes et sans permis multiplient les délits et les refus d'obtempérer. La vidéo du contrôle routier ayant entraîné la mort de Nahel Merzouk massivement diffusée sur les réseaux sociaux est considérée comme l'élément déclencheur des émeutes.

Dès le 27 juin 2023 au soir, ont lieu les premières effusions de violences, d'abord concentrées dans les banlieues des grandes métropoles, elles sont principalement dirigées contre les forces de sécurité intérieure ainsi que les autorités et les biens publics.

À compter du 30 juin et du 1er juillet 2023, s'opère un « basculement » des émeutes vers une « phase insurrectionnelle », les violences, qui se propagent à l'ensemble du territoire national sous la forme d'une vague de destructions et de pillages sans précédent, mêlant comportements opportunistes et déchaînements aveugles de violence. La décrue est aussi soudaine que l'embrasement : l'intensité et l'immédiateté des réactions et de l'expansion du mouvement ont eu pour corollaire son épuisement accéléré, sous l'effet notamment d'une réponse efficace apportée par les pouvoirs publics.

PROFILS DES EMEUTES

Un portrait inachevé fondé sur des données partielles issues des travaux de l'Inspection générale de l'administration (IGA) et de l'Inspection générale de la justice (IGJ) ainsi que la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

Deux tendances sont relevées. **La jeunesse des émeutiers ainsi qu'une majorité de primo-délinquants précisions** faites que n'ont été pris en considération dans ces premières analyses que les individus appréhendés et jugés dans les premières semaines suivant les émeutes. Or, **le travail d'enquête judiciaire se poursuit et concerne souvent des personnes connues des services de police**. Ainsi la surreprésentation des primo-délinquants parmi les personnes condamnées pourraient au moins partiellement être relativisées à mesure que les enquêtes concernant les faits les plus graves aboutiront.

Les statistiques montrent plusieurs tendances intéressantes :

- **91 % d'hommes** parmi les mis en cause ;
- **71 % de nationalité française** ;

- **Âgés de moins de 23 ans en moyenne**, célibataires et sans enfants ;
- Ayant **un diplôme de niveau secondaire, maximum baccalauréat, plutôt en activité souvent hébergé chez les parents** ;
- Près de **60 % des personnes interpellées sont des primo-délinquants**, ce chiffre s'élevant à plus de 68 % s'agissant des mineurs déférés ;
- Près de **75% des mineurs déférés sont inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur** ;
- Sur les motivations, **peu de revendications politiques ou idéologiques** : l'hypothèse la plus probable serait celle d'un effet d'entraînement par un « noyau dur » non identifié dans le panel et d'un effet d'opportunisme (surtout pour les vols) ;
- Pour des faits plus graves (dégradations et affrontements avec les forces de l'ordre), les motifs évoqués sont **« l'influence du groupe » (41%) la « curiosité » (29%) et la « recherche d'adrénaline » (23%)** ;
- Selon le ministère de l'Intérieur, **un tiers des 3 500 personnes interpellées au 4 juillet 2023 sont des mineurs, la moyenne d'âge globale se situant entre 17 et 18 ans.**

Âge des mineurs déférés lors des émeutes de l'été 2023

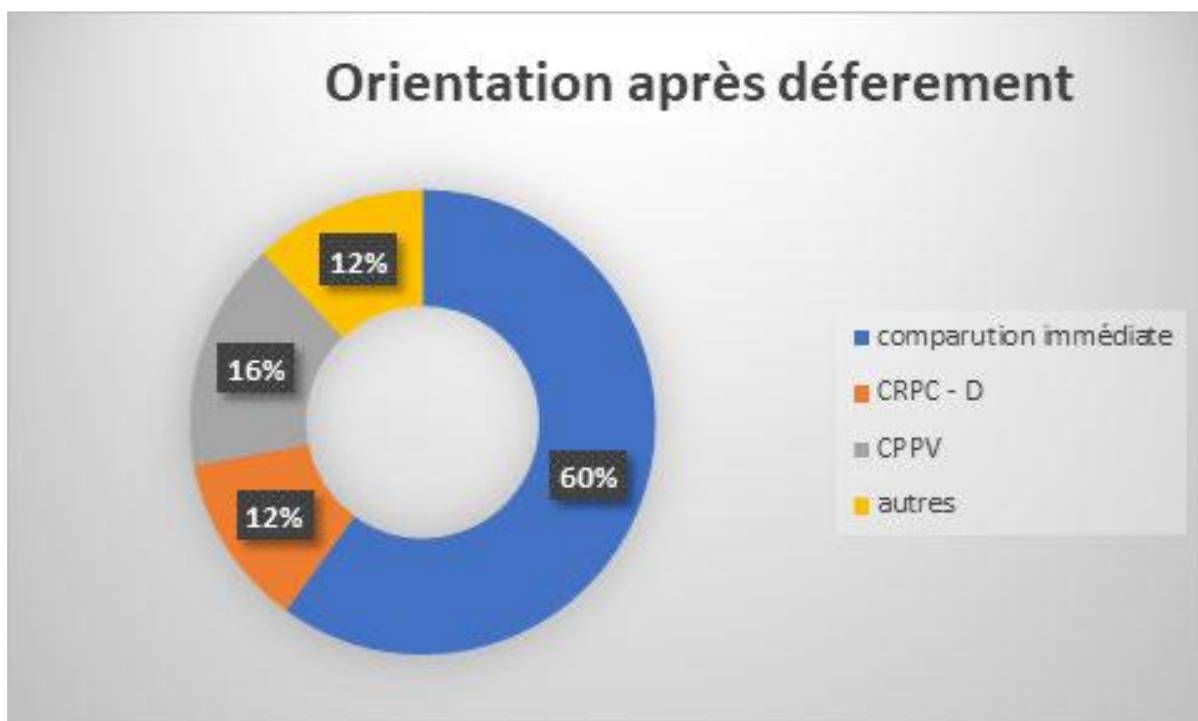
Âge	Nombre	Pourcentage
12 Ans	1	0.2 %
13 Ans	18	3.6 %
14 Ans	57	11.4 %
15 Ans	117	23.3 %
16 Ans	143	28.5 %
17 Ans	166	33.1 %
Total	502	100 %

REPONSE JUDICIAIRE

Concernant le suivi judiciaire, **il est constaté une rapidité particulière des réponses pénales : les 4 164 auteurs de violences mis en cause dont 3 847 auteurs de violences ont fait l'objet d'une réponse pénale** (avec 1 498 comparutions immédiates).

Les parquets ont, orienté les personnes déférées vers deux autres voies de jugement principales : **la comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (12 %) et la convocation sur procès-verbal du procureur de la République (16 %).**

Sur les **2 519 majeurs poursuivis devant une juridiction de jugement au 31 Juillet 2023**, 1 249 ont été jugés et condamnés à cette date. **83% des majeurs déférés en Comparution Immédiate ou Comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité ont été condamnés.**



Le recours massif à la comparution immédiate (**60 % des poursuites devant le tribunal correctionnel**) a été, à l'évidence, décidé en fonction de

critères plus larges que ceux habituellement retenus. L'absence d'antécédents judiciaires n'a pas fait obstacle au choix de cette voie.

Un peu plus de 60 % des majeurs condamnés l'ont été à une peine d'emprisonnement ferme, ce qui est bien **supérieur au taux de prononcé d'une peine d'emprisonnement ferme par les tribunaux correctionnels**, qui s'est élevé en moyenne nationale à 38 % sur l'ensemble de l'année 2022. L'emprisonnement ferme représente **la peine la plus prononcée pour les atteintes aux personnes dépositaires de l'autorité publique (39 %), à l'ordre public (35 %) ainsi que les vols (53 %). Il en est de même des dégradations (37 %).**

COMPARAISON DES DEUX PLUS GRANDES EMEUTES FRANCAISES

Le 23 novembre 2005, **un rapport confidentiel de la Direction Centrale des Renseignements Généraux** publié par le journal Le Parisien le 7 décembre, indique que la **France aurait progressivement basculé de « la guérilla urbaine » avec les premiers incidents liés à la mort des deux jeunes de Clichy-sous-Bois à une « forme d'insurrection non organisée avec l'émergence dans le temps et l'espace d'une révolte populaire des cités, sans leader et sans proposition de programme »**. Les jeunes des cités étaient habités d'un fort sentiment identitaire ne reposant pas uniquement sur leur origine ethnique ou géographique, mais sur leur condition sociale d'exclus de la société française ».

BILAN DES EMEUTES DE 2005

Il s'agit des premières émeutes d'une telle ampleur géographique : 25 départements et 300 communes touchées.

Le bilan chiffré des émeutes de 2005 :

- 224 policiers, gendarmes et sapeurs-pompiers blessés.
- 6 056 émeutiers interpellés.

- 1 328 écroués,
- 233 bâtiments publics détruits ou endommagés
- 10 346 véhicules incendiés.

A titre de comparaison, environ 28 000 véhicules avaient été détruits entre le 1er janvier et le 30 septembre, 144 bus de la RATP sont caillassés. Une centaine de véhicules de la Poste sont détruits.

Du côté des émeutiers, il n'y a pas eu de comptage, mais les hôpitaux publics n'ont pas signalé d'afflux particuliers de blessés. La Fédération française des sociétés d'assurance estime les dégradations à **un montant de 200 à 250 millions d'euros.**

Le ministère de l'Intérieur comptabilise au total **233 bâtiments publics dégradés**, 74 bâtiments privés et 18 lieux de culte sont dégradés.

BILAN DES EMEUTES DE 2023

Sur une période de seulement 10 jours, du 27 juin au 7 juillet les chiffres sont considérables. À l'évidence, la volonté des auteurs de violences urbaines de porter atteinte à tout ce qui représente l'autorité publique a été prépondérante. Il s'agit là d'une constante dans les épisodes de violences urbaines.

Quelques chiffres marquants :

- Une **ampleur géographique sans précédent** (95 des 101 départements Français et 672 communes) touchées des actes de violences même mineurs contre (25 départements et environ 300 communes)
- **53 % des communes** dans lesquelles au moins un incident en lien avec les émeutes a été répertorié **comptent moins de 20 000 habitants.**
- **300 communes réparties sur 65 départements** ont connu des tirs de mortiers d'artifice

- **45 000 agents des forces de l'ordre ont été déployés** pour faire face à une nette extension
- **50 000 émeutiers** estimés
- **782 agents des forces de l'ordre blessés** (674 policiers, 108 gendarmes, 3 sapeurs-pompiers)
- **Une quarantaine de blessés graves répertoriés** parmi les émeutiers ou la population générale
- Un **milliard d'euros de dégâts** et **16 400 sinistres déclarés aux assureurs représentent un coût de 793 millions d'euros**, soit un montant 4 fois supérieur à celui des émeutes de 2005. **L'indemnisation des collectivités territoriales correspond à 27 % de ce coût total.** Le coût supporté par les assureurs ne correspond cependant qu'à une part des dommages aux biens résultant de ces émeutes, tous les sinistres n'étant pas nécessairement déclarés ou acceptés par les assureurs, lesquels n'ont pas toujours pris en charge la totalité du coût du sinistre. En outre, tous les biens publics ne sont pas assurés, l'auto-assurance étant fréquente dans le secteur public, notamment pour l'État.
- **2 508 bâtiments incendiés ou dégradés**, dont 273 bâtiments des forces de l'ordre, 105 mairies et 243 écoles.
- **12 031 véhicules incendiés** dont de nombreux véhicules de police ou de gendarmerie.
- **Autour de 1 500 commerces vandalisés ou pillés**, dont 436 débits de tabac, 370 agences bancaires, approximativement 200 commerces alimentaires, 200 commerces d'habillement ou encore 118 opticiens.
- **4 481 personnes placées en garde à vue** du 27 juin au 10 juillet 2023.
- **2 personnes décédées** et plus de 1 000 blessés, dont 782 parmi les agents des forces de l'ordre et 3 parmi les sapeurs-pompiers.
- **1 973 atteintes aux personnes dépositaires de l'autorité publique**, 684 faits de violences à l'encontre des élus et personnes chargées de mission de service public recensés.

LE ROLE DES RESEAUX SOCIAUX

Les réseaux sociaux jouent un rôle de premier plan dans le déclenchement des événements.

Les réseaux sociaux ont amplifié la couverture médiatique des événements, **représentant près de 15 % de l'activité totale des plateformes pendant cette période.**

La diffusion des images partagées et commentées de façons anarchiques et parfois malveillantes dans un contexte social tendu, la logistique déployée dans la propagation du mouvement. **La concurrence entre villes ou quartiers et une surenchère dans les dégradations s'est traduite par une recherche effrénée de viralité des images d'exactions sur les réseaux sociaux**, au prix de mises en scène sensationnalistes et décalées, ou en relayant des vidéos trompeuses empruntées à d'autres événements.

Les réseaux sociaux ont également servi **de plateformes logistiques pour la coordination des rassemblements violents**. En particulier, la fonction de géo localisation proposée par certaines plateformes s'est avérée propice à la constitution de groupes d'émeutiers.

L'utilisation des boucles de messagerie, pour se procurer des équipements comme des mortiers d'artifice et, pour informer en temps réel sur les dispositifs des forces de sécurité intérieure a également compliqué les opérations de maintien de l'ordre.

Les émeutes de 2023 se distinguent de celles de 2005 par :

- La catégorie des communes touchées dont l'amplitude a largement dépassé les seuls quartiers « sensibles » ainsi que la typologie des zones ciblées à l'intérieur des communes. Davantage de villes moyennes, voire rurales, considérées comme

calmes ont été touchées. 23 % des infractions recensées à la date du 31 juillet 2023 ont été commises en zone Gendarmerie.

- L'expression d'une violence qui a largement surpassé les événements de 2005 en terme d'intensité et le ciblage des différents symboles de l'autorité de l'état et de la République
- Des émeutiers déterminés, organisés démontrant une forme de normalisation de la violence. Les services de renseignement ont souligné l'apparition de véritables techniques de « guérilla urbaine », le recours aux guet-apens par des groupes organisés et mobile, une logistique permettant un usage massif et coordonné de mortiers d'artifice. Preuve de l'intensité de ces affrontements, 782 membres de forces de l'ordre ont été blessés en neuf jours, soit près de quatre fois plus qu'au cours des vingt-cinq nuits d'émeutes de 2005.
- Une vague d'agressions et d'attaques directes sans précédent contre des élus, des maires, entre le 27 juin et le 7 juillet 2023, 684 faits de violences ont été recensés à l'encontre des élus et personnes chargées de mission de service public.
- Le ciblage des bâtiments publics. Écoles, centres culturels et sociaux, mairies, commissariats, postes les émeutes de 2023 qui ont durés trois fois moins longtemps, que celle de 2005 ont donné lieu à près de 7 fois plus de faits de dégradation de biens publics.
- Un déclenchement rapide suivi d'une décrue soudaine qui pourrait s'expliquer en partie par le déploiement rapide et massif des forces de l'ordre.
- Les émeutes de l'été 2023 ont eu pour conséquence un nombre élevé de victimes humaines. Deux décès sont directement liés aux émeutes, l'un à Cayenne, l'autre à Marseille.

NOS PROPOSITIONS : UN PLAN GLOBAL EN 2 GRANDS AXES, S'Y PREPARER ET RECONQUERIR

AXE 1 : S'Y PREPARER ET SE PROTEGER DE FUTURES EMEUTES

Le contexte émeutiers revêt un aspect unique et inédit. **Les émeutes 2023 ont franchi un cap vers la logique insurrectionnelle.** Ainsi, les mesurette sparadrap ne serviront à rien pour mettre hors d'état de nuire ces groupes organisés violents qui agissent pour certains par idéologie, par opportunisme pour d'autre ou encore par volonté affirmé de soutenir une forme de communautarisme.

PREPARER LES MOYENS POLICIERS AUX PROCHAINES EMEUTES

Nous devons dans un premier temps **renforcer le dispositif de maintien de l'ordre et sa capacité à se déployer** dès la première altercation pouvant donner lieu à embrasement.

Proposition 1 : Renforcer les ressources humaines en mobilisant la réserve opérationnelle

Il est nécessaire de disposer **d'une capacité de projection immédiate d'une force d'interposition sur tout ou partie du territoire.** La mission des FSI étant de plus en plus complexe, il sera nécessaire d'innover et d'impliquer de plus en plus les citoyens pour assurer la sécurité publique.

La réserve opérationnelle est une solution intéressante afin de disposer d'une force humaine mobilisable au niveau des régions. Il y a urgence à recruter, former et équiper ces personnels ressources dont la doctrine

d'emploi devra prévoir qu'ils soient affectés et opérationnels pour un tiers aux unités opérationnelles.

Proposition 2 : Créer un office central interministériel dédié aux quartiers sensibles

Trop d'acteurs du « mille-feuille administratif » s'occupe des quartiers sensibles. **Il faut rétablir de la lisibilité administrative en supprimant tous les organes non-utiles pour conserver un unique office central interministériel dédié aux quartiers sensibles** avec des antennes régionale ou départementale.

Cet office doit être composé : **d'une cellule en charge du recoupement du renseignement et d'une cellule préventive en temps réel.**

Proposition 3 : Mutualiser les capacités opérationnelles au profit de l'office central

Dans le prolongement de la mesure précédente, s'il est nécessaire de rétablir de la lisibilité administrative, **il est également nécessaire de le doter d'une capacité de mutualisation opérationnelle.**

Il doit regrouper divers moyens :

- Police Gendarmerie Police Municipale : (Enquêteur coordinations des moyens)
- Sécurité Intérieure (islam radical, ingérence étrangère, école, idéologie)
- Education Nationale (Information Radicalisation, dérive communautaire)
- CAF : pour l'accès aux fichiers adresse, investigation immédiate émeutiers interpellés et entourage s'ils sont mineurs, gel des prestations et contrôle de la légalité de l'ouverture des droits.
- DGFIP : pour l'accès aux fichiers fiscaux, investigation immédiate émeutiers interpellés et entourage s'ils sont mineurs, et contrôle de la légalité de l'ouverture des droits.

- CPAM : pour l'accès aux fichiers fiscaux, investigation immédiate émeutiers interpellés et entourage s'ils sont mineurs, et contrôle de la légalité de l'ouverture des droits.
- Cellule informatique (Infiltration réseaux sociaux, Traçage profil et compte privé, identification des donneurs d'ordre)

PREPARER LA JUSTICE AUX PROCHAINES EMEUTES

Proposition 4 : Préparer la réponse judiciaire en favorisant la comparution immédiate

Il y a lieu de s'interroger sur la nécessité de réunir un parquet national pour ce type d'évènement de manière à organiser en amont la surcharge de travail en contexte émeutier. La réponse pénale devant être rapide en privilégiant la comparution immédiate.

Une réponse pénale ferme doit être envisagée, elle doit en outre revêtir un caractère dissuasif en cas d'acte terroriste de crime ou délit portant atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation.

Proposition 5 : Encourager la perte de droits civiques pour les émeutiers

L'Article 131-26 du Code Pénal qui prévoit la peine complémentaire de perte des droits civils et civiques doit intégrer le dispositif de peines planchers dans l'arsenal juridique concernant les condamnés à des crimes ou délits en contexte émeutiers.

Il appartient des lors au législateur d'étendre le champ d'application aux cas de violences aggravées et aux infractions commises en contexte émeutier.

VOLET 2 : REPRENDRE LE CONTRÔLE DES TERRITOIRES PERDUS DE LA REPUBLIQUE

La solution la plus forte pour mettre fin aux émeutes serait de reprendre le contrôle des territoires perdus de la République. Or, il s'agit d'une politique longue et difficile tant elle revêt des aspects divers.

Certes, un programme aussi ambitieux prendrait du temps, c'est pourquoi **il est urgent d'agir rapidement car plus nous attendons, plus la situation sera irrécupérable**. Il suffit de voir l'évolution de la situation entre les deux émeutes urbaines de 2005 et de 2023 pour observer une radicalisation et une barbarisation accélérée. Un État comme la France ne peut accepter de voir son modèle concurrencé par un autre sur notre propre territoire. Les Français et les habitants des quartiers ne redoutent pas un tel changement, mais l'attendent avec impatience.

Nous proposons un plan en trois étapes : **Reconquête, Destruction et Reconstruction**.

RECONQUERIR LE TERRITOIRE

Tout d'abord, il faut se donner les moyens de reconquérir le territoire. L'histoire récente nous enseigne que trois leviers sont impératifs pour reconquérir un territoire.

Proposition 6 : Décréter l'état d'urgence localisé

Il faut offrir un cadre juridique adéquat avec l'état d'urgence territorialisé. En 2005, de Villepin décrète l'état d'urgence dans 25 départements permettant la restriction de la vente de produits inflammables, comme dans les stations essence, a permis de diviser par 2 en une nuit le nombre de voitures brûlées. Ainsi, les policiers et pompiers ont été moins sollicités et donc moins ciblés.

En novembre 2015, François Hollande a permis aux autorités administratives de perquisitionner et de saisir entre 6 000 et 8 000 armes à feu.

L'objectif de l'état d'urgence localisé est de désarmer les trafiquants.

Proposition 7 : Recruter des policiers dédiés aux territoires perdus

Deuxième levier, il faut massifier la présence policière. En 2005, la hausse des effectifs de police le 4 novembre a permis de répondre au nombre croissant de délinquants et, en 2023, la mobilisation exceptionnelle de 45 000 forces de l'ordre a contenu les émeutiers en une semaine.

Nous devons donc poursuivre les investissements sur le recrutement du personnel policier. Selon, nos estimations, il serait nécessaire de recruter plus de 10 000 policiers (soit près de +10% des effectifs) alloués uniquement aux territoires perdus de la République afin d'en préparer la reconquête.

Proposition 8 : Créer un parquet national anti-drogue

La reconquête doit s'accompagner de moyens judiciaires exceptionnels avec la création d'**un parquet national anti-drogue**, sur le modèle du parquet national anti-terroriste, pour juger rapidement et efficacement les trafiquants.

DETRUIRE ET DEMOLIR LES TOURS ET LES GRANDS ENSEMBLES

Proposition 9 : Démolir les tours

Deuxième étape, nous devons détruire et démolir les tours et les grands ensembles car cette architecture est propice à la criminalité.

D'une part, elle encourage la ghettoïsation. En effet, alors que les métropoles sont les principaux lieux de création de richesses (75% du PIB selon l'OCDE), les QPV sont paradoxalement en marge de cette création de

richesses, concentrant un taux de pauvreté (42%) trois fois supérieur à la moyenne nationale. Nous avons ainsi des îlots urbains en rupture avec le reste de la ville que ce soit par le style urbanistique ou par l'inadéquation de ces lieux avec une métropole mondialisée permettant de rendre le territoire attractif à minima visuellement.

D'autre part, cette urbanisation favorise les descentes et les coupes gorges, soit entre gangs rivaux ou contre la police.

Enfin, **l'idée est d'imposer une rupture à ces territoires en démontrant que l'État récupère symboliquement ces territoires en mettant à bas les symboles de l'ancien régime.**

RECONSTRUIRE LES QUARTIERS SUR UNE NOUVELLE DOCTRINE

Après leur destruction, reconstruisons ces quartiers avec une nouvelle doctrine : **faire en sorte qu'il soit plus avantageux d'être un honnête citoyen français qu'un délinquant ou trafiquant.**

Proposition 10 : Mettre en place un nouveau pacte pour le travail

Le socialisme a encouragé l'assistanat au détriment du travail à travers la politique de la ville. Pour autant des initiatives avaient émergé sous plusieurs gouvernements pour favoriser le travail.

Nous proposons un nouveau pacte pour le travail pour privilégier l'emploi et donner une chance à chaque jeune de gagner sa vie par son travail en simplifiant les dispositifs d'aide à l'emploi autour d'un principe clair : abaissement des charges sociales durant les 3 premières années d'emploi.

Proposition 11 : Créer un lycée « Henri IV » par département

L'égalitarisme a conduit au nivellement par le bas et au déclin éducatif.

Nous devons renouer avec une école de la méritocratie pour offrir un chemin d'ascension sociale à chaque jeune qui le mérite. Pour cela, il est nécessaire de rapprocher l'excellence de ces quartiers en investissant sur un « Lycée Henri IV » donc public par département permettant d'accueillir les meilleurs élèves de ces quartiers afin de faire fonctionner la méritocratie républicaine sur tout le territoire.

Proposition 12 : Renforcer les internats d'excellence pour les élèves perturbateurs

Quant à la minorité qui pourrit la vie de la majorité à l'école, il faut démultiplier les internats d'excellence encadrés par des militaires en dehors de leur département d'origine, sur le modèle du Service national universel, pour sortir les perturbateurs de leur quartier.

L'ensemble de ce programme permettrait de reprendre le contrôle des territoires perdus en offrant des perspectives tant aux Français (baisse de l'insécurité du quotidien) qu'aux habitants de ces quartiers qui pour l'immense majorité veulent en finir avec cette culture d'excuse à l'égard des délinquants et criminels des territoires perdus.

CONCLUSION

Certes, un programme aussi ambitieux prendrait du temps, c'est pourquoi il est urgent d'agir rapidement car plus nous attendons, plus la situation sera irrécupérable.

Il suffit de voir l'évolution de la situation entre les deux émeutes urbaines de 2005 et de 2023 pour observer une radicalisation et une barbarisation accélérée. Un État comme la France ne peut accepter de voir son modèle concurrencé par un autre sur notre propre territoire. Les Français et les habitants des quartiers ne redoutent pas un tel changement, mais l'attendent avec impatience.

Par **Matthieu Hocque**, Directeur adjoint des Etudes, spécialiste des politiques publiques

Jérôme Lades, Analyste au Millénaire

Crédit photo : [Ai généré, Des malheurs, Jours apocalyptiques](#) sous Licence Commons Pixabay [withering_tree](#)



Le Millénaire est un groupe de réflexion spécialisé sur les questions de politiques publiques. Il est composé d'une centaine de contributeurs de divers horizons — cadres du privé, du public, chercheurs, chefs d'entreprises — et chacun expert dans son domaine.

Président : William THAY

Secrétaire générale : Marion PARISSET

Vice-présidents: Gilles BÖSINGER et Olivier BODO

Directeur des études : Clement PERRIN

Directeurs adjoints des études: Pierre CLAIRE et Matthieu HOCQUE

Communication : communication@lemillenaire.org

Presse : presse@lemillenaire.org

Et pour suivre toutes les actualités du Millénaire :

<http://lemillenaire.org>



***Mentions légales :** L'ensemble de ce rapport relève de la législation française et internationale sur le droit d'auteur et de la propriété intellectuelle. Tous les droits de la reproduction sont réservés à l'association « Le Millénaire », la reproduction de tout ou partie de ce rapport sur quelque support que ce soit est formellement interdite sauf autorisation expresse du Président de l'association.*